France Bénévolat

# La solidarité intergénérationnelle en Europe

## Comparaisons entre l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la Suède

Année européenne du **vieillissement actif** et de la **solidarité intergénérationnelle 2012**

Etude menée par Enora Palaric et Anatole Dufour, étudiants à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
Sous la Direction de Susana Szabo, Dominique Thierry et Eliane Goudet, de France Bénévolat

# Avant-propos

*La solidarité intergénérationnelle « dans et par les associations » est l'un des thèmes étudiés et développés par France Bénévolat depuis 2010.*

*Après une première étude et un colloque, nous avons progressivement mis au point un programme d'actions baptisé* ***'Solidâges 21'*** ® *(solidarités entre les âges pour le 21°siècle), qui* ***vise à développer de nouvelles approches autour de l'engagement solidaire intergénérationnel, où en priorité jeunes et seniors s'impliquent ensemble,*** *devenant des « actifs sociaux » au service de la solidarité. Plutôt que de regarder* les jeunes comme un problème *et* les vieux comme des bénéficiaires ou des coûts*, il s'agit de considérer jeunes et seniors comme des acteurs communs de solidarité et du « vivre ensemble ».*

*Par ailleurs, l'Union Européenne a déclaré 2012 « Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle ». Cette déclaration est venue conforter l'engagement important que nous avions choisi de prendre sur ce sujet, et dynamiser la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la Nation sur ce thème sociétal essentiel, qui, nous le souhaitons, deviendra grâce à cette reconnaissance européenne, une impérieuse nécessité consensuelle !*

*Historiquement, notre Pacte républicain repose prioritairement (en simplifiant) sur la solidarité entre les générations : le droit à l'éducation et à l'école à l'un des bouts de la chaîne, le droit à une retraite* ***par répartition*** *à l'autre bout.*

*Ce Pacte Républicain est en péril pour au moins deux raisons :*

- *l'évolution de la démographique et le poids d'une population plus âgée, inédite dans l'histoire de l'humanité ;*
- *la crise économique et ses impératifs de rééquilibrage des comptes publics, dont ceux de la Protection Sociale.*

*Depuis 1975, la France, plus que tout autre pays, a géré ses mutations, tant dans les politiques publiques que dans les politiques d'entreprises, par des solutions excluant de fait les deux classes d'âges les plus extrêmes, impliquant le chômage et la précarité pour les jeunes, et les sorties prématurées du marché du travail pour les seniors. Nous avons géré* ***« par les âges, pas les âges*** *! ». Paradoxalement, alors que l'espérance de vie augmentait de 3 mois par an, on est devenu vieux de plus en plus jeune, et on est resté jeune de plus en plus vieux.*

*Ces pratiques ont induit des coupures générationnelles et des représentations culturelles profondes. Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), dénonce légitimement cette situation par une expression particulièrement significative : « la montée de la peur de l'Autre ! ».*

*Notre étude de 2010 et nos actions de terrain nous ont amené à connaître en profondeur la situation de l'intergénérationnel en France. Il nous est alors apparu nécessaire de compléter cette connaissance nationale en « regardant ailleurs », les situations dans d'autres pays européens.*

*Très vite, nous avons décidé de centrer ce travail de* benchmarking*, selon l'expression consacrée, sur 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la Suède :*

- *Allemagne et Belgique, parce que nous avions perçu que ces 2 pays avaient une nette avance sur la France -comme l'étude nous a permis de le confirmer ;*
- *Italie, parce que la solidarité intergénérationnelle y est d'abord familiale ;*
- *Suède, parce que nous souhaitions inclure un pays d'Europe du Nord, où le poids de l'Etat Providence marque fortement la Société.*

*Le cahier des charges a été proposé au dispositif « Projets Collectifs » de Sciences-Po Paris (IEP). Nous sommes particulièrement reconnaissants à Florence Botello et aux Responsables Pédagogiques des différentes Sections de l'avoir accepté avec enthousiasme.*

*Enora Palaric et Anatole Dufour se sont déclarés volontaires pour ce travail difficile.*

*Ensuite, quel bonheur de travailler en commun avec deux jeunes, auxquels nous avons certes ouvert des portes, mais qui s'y sont engouffrés avec enthousiasme, motivation et persévérance, et qui ont réussi à bien comprendre quelles étaient la posture et les convictions de France Bénévolat sur ce thème.*

*C'est un travail de grande qualité qu'ils ont réalisé en un temps court (6 mois) et avec peu de moyens. A leur crédit, leur dynamisme mais aussi les contacts tissés, dans la durée, par le Service International de France Bénévolat, sur lesquels ils ont pu s'appuyer.*

*C'est maintenant à tous, celles et ceux qui ont envie de se mobiliser à nos côtés sur ce grand thème d'actions, de lire cette étude et d'en tirer tous les enseignements possibles pour faire évoluer leurs propres systèmes de représentations et d'action.* ”

Dominique Thierry

Vice-président National de France Bénévolat

# Sommaire

**Introduction…… p.6**

**La solidarité intergénérationnelle en Allemagne…….. p.7**

I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle……. p.7

I.1) Données démographiques

I.2) La solidarité intrafamiliale

II. Les politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle……..…….…... p.8

II.1) Caractéristiques du système de retraite

II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

II.3) Les promoteurs de ces politiques publiques et leurs liens avec le tissu associatif

III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle…… p.12

III.2) Le rôle des associations dans la solidarité intergénérationnelle

III.3) Enseignements et limites des actions des associations

Conclusion……..……... p.15

Annexe : Guide de bonnes pratiques

**La solidarité intergénérationnelle en Belgique……...…….. p.23**

I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle…… p.23

I.1) Données démographiques

I.2) La solidarité intrafamiliale

II. Les politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle…….. p.24

II.1) Caractéristiques du système de retraite

II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

II.3) Les promoteurs de ces politiques publiques et leurs liens avec le tissu associatif

III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle……..…p.28

III.1) Le système associatif

III.2) Le rôle des associations dans la solidarité intergénérationnelle

III.3) Enseignements et limites des actions des associations

Conclusion……..……. p.31

Annexe : Guide de bonnes pratiques

**La solidarité intergénérationnelle en Italie…… p.37**

I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle…….... p.37

I.1) Données démographiques

I.2) La solidarité intrafamiliale

I.3) Le rôle de l'Eglise catholique et des syndicats

II. Les politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle…….. p.39

II.1) Caractéristiques du système de retraite

II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

II.3) Les promoteurs de ces politiques publiques et leurs liens avec le tissu associatif

III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle……..…. p.43

III.1) Le système associatif

III.2) Le rôle des associations dans la solidarité intergénérationnelle

Conclusion……. p.46

Annexe : Guide de bonnes pratiques

**La solidarité intergénérationnelle en Suède…….…… p.51**

I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle……... p.51

I.1) Données démographiques

I.2) La solidarité intrafamiliale

II. Les politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle……... p.52

II.1) Caractéristiques du système de retraite

II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle……... p.55

III.1) Le système associatif

III.2) Le rôle des associations dans la solidarité intergénérationnelle

Conclusion…….…… p.58

Annexe : Guide de bonnes pratiques

**Conclusion générale…..……..…… p.61**

**Remerciements**

# Introduction

*“ Tous les pays Européens sont aujourd’hui confrontés au problème du vieillissement de la population. D’après le rapport sur le vieillissement rendu par la Commission Européenne le 15 mai 2012, un tiers des Européens auront 65 ans ou plus en 2060, la part de la population active (15-64 ans) passera alors de 67 à 56%. Ces évolutions démographiques impliquent des enjeux essentiels pour le fonctionnement de notre système social, au-delà du problème de financement du système de retraites par répartition, les modes de solidarité entre générations dans leur ensemble sont remis en cause. Les jeunes comme les seniors doivent trouver leur place dans une Société qui fait la part belle à la population « active », et une Société qui compte de plus en plus de générations ne peut se permettre de les laisser vivre les unes à côté des autres sans faire en sorte qu’elles vivent ensemble.*

*L’Union Européenne a pris conscience de l’importance de cette question dans tous les Etats membres et a consacré l’année 2012 « Année Européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle ».*

*A cette occasion, nous vous emmenons faire un petit tour d’Europe de la solidarité intergénérationnelle, en passant par l’Allemagne, la Belgique, l’Italie et la Suède. Sans prétendre à l’exhaustivité, nous avons souhaité, dans un premier temps, étudier la solidarité entre les générations dans la Société au sein de chaque pays. Nous nous sommes intéressés en particulier à la solidarité au sein des familles, afin de mettre en contexte les politiques publiques et les projets associatifs autour de la solidarité intergénérationnelle. Nous avons ensuite analysé les systèmes de retraite et les politiques publiques, en étudiant la manière dont pouvoirs publics et associations interagissent. Enfin, notre regard s’est porté vers le système associatif et son rôle dans la promotion de la solidarité intergénérationnelle dans chaque pays étudié. Dans la version exhaustive, nous avons joint à chaque monographie une annexe dans laquelle sont présentés divers projets associatifs que nous avons retenus intéressants ou originaux.*

*Nous avons rencontré ou nous sommes entretenus avec de nombreux responsables associatifs européens, que nous tenons à remercier pour leur amicale collaboration à cette étude. Merci également aux bénévoles de France Bénévolat, qui nous ont offert une aide précieuse et ont su, à travers cette collaboration, mettre en œuvre de manière concrète un projet intergénérationnel… car à la parole, il faut toujours joindre les actes! Nous espérons que ce voyage sera instructif et vous permettra de mieux saisir la variété et le dynamisme des actions en faveur de la solidarité intergénérationnelle chez nos voisins Européens.*

*Bonne lecture ! ”*

*Anatole Dufour et Enora Palaric.*

# La solidarité intergénérationnelle en Allemagne

## Introduction

Les associations et les pouvoirs publics allemands ont compris très tôt la nécessité d'encourager la solidarité intergénérationnelle pour maintenir une unité dans leur Société. En effet, la première puissance économique européenne a aussi une des croissances démographiques les plus faibles du continent. Après la réunification du pays, les programmes et les projets innovants autour du dialogue et de la solidarité entre les générations se sont multipliés, et l'Allemagne est considérée aujourd'hui comme l'un des pays les plus avancés dans ce domaine.

## I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle dans la Société allemande

### I.1) Données démographiques

Le problème du vieillissement de la population est particulièrement inquiétant en Allemagne, qui possède un des taux de natalité les plus bas au monde (1,39 enfants par femme). Ce faible taux de fécondité tient surtout à des modèles culturels difficiles à modifier, mais l'Etat fédéral a instauré récemment des politiques familiales, telles que l'allocation parentale en 2007. De nombreuses structures de garde d'enfants ont également été construites, l'absence de solutions de garde pour les mères souhaitant poursuivre leur activité professionnelle étant considérée comme l'une des causes de cette faible natalité. Les écarts de fécondité se résorbent entre l'ex Allemagne de l'Ouest et l'ex-Allemagne de l'Est, où le taux de natalité était beaucoup plus élevé. Les femmes ont leur premier enfant en moyenne à 29 ans, ce qui augmente la distance entre les générations. La population allemande est vieillissante, les 82, 4 millions d'Allemands ont un âge moyen de 42,6 ans, et l'espérance de vie à la naissance est de 78,95 ans.

Dans son étude *Bevölkerung Deutschlands bis 2050*, le Bureau fédéral de statistiques prévoit qu'il y aura deux fois plus de personnes âgées de 65 ans que de personnes âgées de 20 ans en 2050, 33,2 % de la population sera âgée de plus de 65 ans, contre 19,9 % en 2007. Le ratio entre les non-actifs et les actifs passerait alors de 65% à 89%, ce qui entraînerait un grand problème de financement des retraites (cf. I.3). Le taux d'accroissement naturel de la population étant négatif, les projections démographiques prévoient que les Allemands ne seront plus qu'entre 65 et 70 millions en 2060.

### I.2) La solidarité intra familiale

D'après Andreas Hoff[1], la solidarité intergénérationnelle dans les familles allemandes n'a jamais été aussi intense qu'aujourd'hui, car les personnes âgées vivent plus longtemps et restent

[1] Hoff, A. (2007): Functional solidarity between Grandparents and Grandchildren in Germany. Oxford: Oxford Institute of Ageing Working Paper No. 307

actives, pouvant ainsi s'occuper de leurs enfants et petits enfants, dont le nombre a diminué. La norme de la famille à trois- voire quatre- générations n'est apparue que très récemment.

La solidarité intrafamiliale joue dans les deux sens, mais la solidarité s'exprime naturellement surtout envers la génération des enfants lorsque ces derniers sont jeunes, et des enfants/petits enfants adultes vers les grands-parents lorsque ces derniers vieillissent. Chaque génération exprime sa solidarité de manière différente : aide surtout financière par les grands-parents et aide surtout fonctionnelle par les plus jeunes générations. En Allemagne comme en France, l'idée que les personnes âgées peuvent représenter un poids pour la famille est répandue, mais les enquêtes annuelles du ministère fédéral de la Famille (*Alterssurvey*) ont démontré que la génération des grands-parents donne bien plus de soutien qu'elle n'en reçoit, en particulier sur le plan financier. Les transferts financiers réguliers sont plutôt rares, 6% des grands parents âgés de 62 à 85 ans versaient régulièrement de l'argent à leurs petits-enfants et 17% à leurs enfants en 2002. Mais 12% d'entre eux aident leurs petits-enfants financièrement de manière ponctuelle, contre 23% pour les enfants lors de l'année précédente. Par rapport à la fin des années 1990, les grands-parents aident de plus en plus leurs petits-enfants par rapport à leurs enfants. 17% des enfants ont aidé leurs parents financièrement en 2001, mais l'aide apportée envers les générations plus âgées est surtout fonctionnelle (courses, conduite aux rendez-vous médicaux, aide pour les papiers, etc.). Les petits-enfants devenus adultes en revanche aident très peu leurs grands-parents par rapport à leurs parents.

Les grands-parents jouent par ailleurs un rôle important dans le soutien de leurs enfants divorcés ou des familles recomposées, notamment pour la garde des enfants. Ce rôle n'est pas négligeable dans un pays ou 36% des mariages aboutissent à un divorce. Enfin, contrairement aux idées reçues sur l'éclatement géographique des familles, 80% des enfants adultes vivent à moins d'une heure de route de leurs parents, ce qui laisse supposer qu'ils se voient fréquemment.[2]

# II. Les politiques publiques allemandes pour la solidarité intergénérationnelle

## II.1) Caractéristiques du système de retraite allemand[3]

Depuis une réforme de 2007, l'âge de départ à la retraite en Allemagne doit être relevé progressivement de soixante-cinq à soixante-sept ans entre 2012 et 2029. La loi offre la possibilité aux assurés ayant cotisé 35 ans de partir à la retraite à 65 ans, mais une décote de 3,6% est appliquée par année manquante. Certaines catégories de la population bénéficient d'aménagements**,** comme les personnes ayant cotisé plus de quarante-cinq ans, qui peuvent partir à la retraite à soixante-cinq ans sans décote, les personnes lourdement handicapées**,** accidentées du travail etc.

En 1992, l'Allemagne est passée d'un calcul des pensions par annuités à un calcul par points. La méthode de calcul des points prend en compte le type de pension (retraite, invalidité, etc.), le

2 « Demography of the family- Germany », Ostner Ilona, Schmitt Christoph, Université de Goettingen, Décembre 2004.

3 **« Les retraites en Allemagne : des enseignements à tirer ? », Rapport d'information du Sénat n° 673 de M.** Alain VASSELLE**, Mme** Christiane DEMONTÈS **et M.** André LARDEUX**, fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et de la commission des affaires sociales, déposé le 13 juillet 2010**

nombre de points acquis, et la valeur actuelle de la pension. L'assuré accumule des points**,** sur la base d'un point pour le paiement de cotisations correspondant à une année pleine au salaire moyen, mais les cotisations sont plafonnées à deux points par an et les faibles revenus et périodes d'inactivités sont bonifiés. La pension moyenne brute s'élève à 806 euros par mois (691 euros pour les femmes et 963 euros pour les hommes). Les assurés doivent avoir cotisé 45 ans, mais le nombre moyen d'années de cotisations validées aujourd'hui est de 41,2 ans pour les hommes et de 29 ans pour les femmes.

Le système de retraite allemand repose sur trois piliers : la retraite par répartition (80% des ressources des retraités), les retraites d'entreprises (5% des ressources) et la retraite par capitalisation (10% des ressources). Le premier pilier est composé d'un régime général**,** appelé « assurance légale allemande» (*Deutsche Rentenversicherung*), et de plusieurs régimes spécifiques à certaines professions (fonctionnaires, agriculteurs, professions libérales). Il est financé par les cotisations et pour un quart par des transferts du budget fédéral. La réforme « Riester » de 2001 a encouragé le développement de l'épargne retraite à travers les retraites d'entreprises (2ème pilier) et des incitations financières et fiscales à l'épargne retraite individuelle (3ème pilier). Les retraites d'entreprises existent depuis 200 ans en Allemagne mais au début des années 2000, 35 % des entreprises seulement offraient à leurs employés la possibilité de placer une partie de leur rémunération sur un dispositif de retraite d'entreprise assorti d'avantages fiscaux. 30 % environ des 43 millions d'actifs ont signé un contrat d'épargne retraite individuelle, ce dispositif a un succès croissant.

Les réformes des années 2000 ont permis à l'Allemagne d'équilibrer le régime de retraites, au prix de sacrifices importants. La définition de la politique de retraite en Allemagne relève de l'Etat fédéral, qui doit consulter les partenaires sociaux selon la tradition de la «cogestion». Les syndicats accusent néanmoins les gouvernements successifs depuis les années 2000 de ne plus les consulter suffisamment lors des réformes.

## II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

L'initiative du gouvernement fédéral allemand « Dialogue des générations » en 1994 a marqué le début des politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle en Allemagne et de la collaboration avec les associations sur ce thème, en organisant une compétition entre environ 1000 projets entre 1994 et 1996 pour l'obtention de financements. Le troisième appel à projet en 2000/ 01 a été mené en collaboration avec la fondation « *Dialog der Generationen* », créée à la suite du programme fédéral en 1997, et la fédération allemande des associations de seniors (*Bundesarbeitsgemeinschaft deutscher Seniorenorganisationen, BAGSO*), dans le cadre de la 6ème journée allemande des seniors.

L'Etat allemand a privilégié dans un premier temps les politiques en faveur du vieillissement actif et de la formation continue, en adoptant en 2001 un plan pour la formation continue « *Lebenbegleitendes Lernen für Alle »,* prolongé en 2004 par une Stratégie nationale sur l'apprentissage tout au long de la vie. Malgré la progression du nombre de personnes âgées de 50 à 64 ans participant à l'éducation continue de 6% en 2000 à 31% en 2003, la stratégie souhaite favoriser l'accès des seniors à la formation et renforcer l'approche intergénérationnelle au sein des écoles, centres d'apprentissage pour adultes (*Volkshochschulen),* associations etc. Un autre programme*,* « Expériences pour initiatives » *(Erfahrungswissen für Initiativen),* a

permis de former, entre 2001 et 2006, 1 000 seniors dans 10 Länder à devenir *senior trainers* au sein d'associations.

Des politiques fédérales visent également depuis les années 2000 à encourager le bénévolat des seniors. Le Cinquième rapport sur la situation des générations plus âgées en Allemagne (*Fünfter Bericht zu der Lage der älteren Generation in Deutschland),* publié en 2005 par le ministère fédéral de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse, fait du volontariat des seniors une priorité du gouvernement. En 2005 est créé le service volontaire intergénérationnel (*Generationsübergreifende Freiwilligendienst)*, qui a été doté de 10 millions d'euros entre 2005 et 2008. Environ 60 projets favorisant le bénévolat des seniors ont été menés dans des écoles, des familles, des centres d'accueil, des hôpitaux, des maisons de retraite etc. Ce programme n'existe plus aujourd'hui, notamment pour son coût et l'investissement important qu'il demandait à des personnes âgées qui n'ont pas toujours la santé nécessaire pour s'engager autant.

Ces programmes ont été remplacés par des programmes se focalisant plus sur la solidarité intergénérationnelle proprement dit. Le Ministère fédéral de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse a ainsi lancé le programme des maisons intergénérationnelles (*Mehrgenerationenhaüser- Zusammenhalt der Generationen stärken)*[4], qui a permis de construire ou d'apporter un soutien financier à 500 maisons intergénérationnelles de 2006 à aujourd'hui. Chaque maison reçoit 40 000€ par an pendant cinq ans et doit être auto-suffisante à l'issue de cette période de financement. 200 des 500 Maisons intergénérationnelles sont cofinancées par le Fonds Social Européen. 68% des maisons sont situées à la campagne ou dans des villes de moins de 20 000 habitants. Les maisons proposent des activités très variées et fixent des priorités différentes. La majorité d'entre elles mène des actions de soutien aux familles avec des médiations familiales (23%), un soutien aux mères de famille (21%) ou aux parents (11,8%). Une autre priorité des maisons est la rencontre citoyenne intergénérationnelle (20,3% des maisons). Aujourd'hui, 16 000 bénévoles travaillent dans ces maisons intergénérationnelles, dont un exemple est présenté en annexe (la « Maison créative » de Berlin).

L'Allemagne encourage également le travail des seniors au travers de nombreux programmes menés par le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales. Nous pouvons citer l'exemple de « l'Initiative 50 plus »[5], lancée fin 2006, et dont les principales mesures ont été reprises dans la loi de 2007 «pour l'amélioration des opportunités d'emploi des seniors », ou du programme « 30 000 emplois supplémentaires pour les personnes âgées ». Ces programmes visent à augmenter le taux d'emploi des seniors, à mieux réinsérer les chômeurs âgés sur le marché du travail, et à faciliter l'accès des travailleurs âgés à la formation professionnelle continue. Des mesures ont été prises, telles que la revalorisation de la subvention versée, l'allégement des charges sociales pour les entreprises qui recrutent des seniors, et la suppression progressive des dispositifs de départ anticipé à la retraite. Le taux d'emploi des seniors (55- 64 ans) a ainsi progressé de 44,9 % en 2005 à 55% en 2010, et l'Allemagne souhaite atteindre un taux de 60 % d'ici 2020. Néanmoins, la plupart des seniors en activité occupent des emplois précaires, et seuls 10% des plus de 50 ans bénéficient de la formation

4 Site institutionnel : http://www.mehrgenerationenhaeuser.de

5 « Les retraites en Allemagne : des enseignements à tirer ? », Rapport d'information du Sénat n° 673 de M. Alain VASSELLE, Mme Christiane DEMONTÈS et M. André LARDEUX, fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et de la commission des affaires sociales, déposé le 13 juillet 2010

professionnelle continue. L'Etat fédéral a par ailleurs mis en place plusieurs programmes avec la participation de syndicats et d'associations comportant un volet important sur l'emploi des seniors. C'est le cas de « l'Initiative nouvelle qualité de travail » (*Initiative neue Qualität der Arbeit*) lancée en 2002, qui vise à échanger les bonnes pratiques, à promouvoir et à soutenir les projets pour améliorer la qualité de vie au travail, notamment la prévention de la santé au travail et l'inclusion des jeunes et des seniors. Le portail d'information « L'Expérience est le Futur » (*Erfahrung ist Zukunft*), implique également les pouvoirs publics, les syndicats et les associations pour promouvoir la formation, l'engagement et l'emploi des seniors. Enfin, l'initiative « Tandem » permet de promouvoir dans le même temps l'intégration des jeunes et des seniors dans l'entreprise. Les agences pour l'emploi financent l'emploi d'un ouvrier senior dans des PME, qui sera chargé de former un jeune pendant toute la durée de son apprentissage. Le salaire de l'apprenti est pris en charge par la PME, qui est assurée de ne pas mobiliser de son personnel pour la formation de ce dernier et bénéficie de l'expérience d'un travailleur plus âgé.

## II.3) Qui sont les promoteurs de ces politiques publiques et quels sont leurs liens avec le tissu associatif?

En suivant une approche *bottom-up* et *top-down* de la conduite de projets intergénérationnels, nous pouvons constater qu'il s'agit surtout d'une demande de la Société (*bottom-up*) en Allemagne. La demande des politiques intergénérationnelles est issue de besoins tels que le manque de jardins d'enfants ou la volonté pour les personnes âgées de trouver un rôle et une considération dans la Société. Cette demande a engendré une approche *top-down* des thématiques intergénérationnelles, encouragée également par la nécessité de prendre en compte le problème démographique. A partir de 1994, des politiques publiques ont commencé à émerger au niveau fédéral avec l'initiative précitée *Dialog zwischen Generationen*, qui a permis de financer 149 projets intergénérationnels et de mettre ce thème en lumière. Le *Projektbüro Dialog der Generationen* travaille depuis à mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs au niveau fédéral, à répertorier les projets dans une base de données en ligne, et à attirer l'attention sur le dialogue entre les générations. L'Etat fédéral joue la plupart du temps un rôle de promoteur de projets et de bailleur de fonds pour le lancement des initiatives, souvent avec la participation de programmes et fonds de l'Union Européenne. Les associations doivent après quelques années se financer elles-mêmes grâce à l'aide de fonds communaux, des Länder, de fondations, ou de mécènes privés.

Les compétences principales en matière de politiques sociales et familiales n'appartiennent en réalité pas à l'Etat fédéral mais aux 16 Länder, au sein desquels les politiques intergénérationnelles restent relativement minoritaires. La Bavière, la Rhénanie du Nord et la Basse Saxe apparaissent plus actives et possèdent des agences sur la solidarité intergénérationnelle, mais les politiques diffèrent d'un *Land* à l'autre. Une étude de l'Institut de gérontologie de l'Université de Dortmund a par exemple répertorié 350 projets encourageant la solidarité intergénérationnelle en Rhénanie du Nord Westphalie[6]

6 « Intergenerative Projekte in Nord-Rhein Westfallen », Institut für Gerontologie an der Universität Dortmund, 2005.

# III. Le rôle du système associatif allemand dans la solidarité intergénérationnelle

## III.1) Le système associatif allemand

L'article 9 de la Loi Fondamentale allemande garantit le droit et la liberté d'association[7]. Une association doit être constituée de 2 membres fondateurs minimum, mais il faut 7 membres pour pouvoir enregistrer le statut. Les relations entre l'Etat fédéral allemand et le secteur associatif sont régies par le principe de subsidiarité, en vertu duquel l'Etat n'assure un service collectif que si une entité plus petite (région, association, etc.) ne peut l'assurer. Le système associatif allemand lui-même est organisé selon une structure fédérale.

Historiquement, de grandes associations sociales possèdent un statut privilégié et un quasi monopole sur les politiques sociales, relatives à la santé et au sport en Allemagne. Le réseau BAGFW regroupe les 6 organisations principales: *Arbeiterwohlfahrt* (AWO), *Deutscher Caritasverband* (DCV), *Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband* (DPWV), la Croix-Rouge allemande (*Deutsches Rotes Kreuz*- DRK), et les associations confessionnelles *Diakonisches Werk der EKD* (DW), et *Zentral Wohlfahrtsstelle der Juden*. Ce secteur associatif est puissant et professionnalisé, il regroupe environ un million de professionnels et deux millions de bénévoles. Il bénéficie d'un soutien important de l'Etat et est relativement peu autonome, mais les organisations comptent également sur la générosité de donateurs privés. A partir des années 1990, ces associations mutent et leur monopole est remis en cause. Elles deviennent plus souples, reposent de manière croissante sur des soutiens privés (contrats de prestation, financement de projets, etc.). Surtout, elles doivent faire appel à un nouveau type de bénévoles, qui ne souhaite plus s'insérer dans des organisations de masse, qu'il s'agisse d'Eglises, de partis ou d'organisations sociales, mais adopte une approche plus individuelle et ponctuelle de l'engagement. Cette mutation s'exprime aussi dans le vocabulaire, le terme *Ehrenamt* (travail honorifique) devient désuet et est remplacé par la notion de *Freiwilliges Engagement* (engagement bénévole), qui exprime mieux l'importance de cette volonté individuelle.

Le champ associatif se renouvelle donc complètement après la réunification en Allemagne, et les « centres de volontariat », dont le premier a été créé à Munich en 1980, participent activement à ces changements.[8] Ils se développent rapidement, les premiers centres de volontariat dédiés à l'engagement des personnes âgées (*Seniorenbüros*) naissent en 1993, et les six organisations sociales traditionnelles créent leurs propres centres de volontariat à partir de 1996. Ces organisations s'étaient longtemps montrées réticentes à tout changement, mais elles ont compris l'importance de recruter de nombreux bénévoles dans un contexte de coupe des dépenses sociales.

La nature juridique des Centres de volontariat est très variable, il peut s'agir de centres financés par les mairies, comparables à nos Maison des Associations, mais ils peuvent aussi avoir un réel statut d'association. Si les centres de volontariats gèrent des programmes et des

7 http://europe.cidem.org/index.php?p=panorama

8 „The awaking giant: the development of civil society infrastructure in Germany", Jan Hendrik Kamlage, Bremen International school of social sciences, 2008.

bénévoles pour les associations sur le terrain, les nombreuses fédérations d'associations qui apparaissent à partir de 1996 assurent la promotion et la représentation des associations au niveau fédéral, et le financement de certains programmes. Le premier regroupement des centres de volontariat a lieu en 1997 avec la création de la BAFGA (*Bundesarbeitsgemeinschaft der freiwilligen Agentur*), qui joue un rôle clef dans les relations institutionnelles de ces centres. La BAGSO (*Bundesarbeitsgemeinschaft der Senioren Organisationen)*, fédération d'associations des seniors, a également joué un grand rôle dans la promotion du volontariat des seniors. En 2002 est créé le BBE (*Bundesnetzwerk Bürgerschaftliches Engagement)*, qui regroupe 150 associations actives dans le domaine de l'engagement citoyen. Cette fédération d'association joue un rôle de plus en plus actif dans les relations institutionnelles de ces associations, mais il s'agit d'un réseau encore jeune. La fondation « *Deutsche Kinder und Jugendstiftung*" (DKJS), fondée en 1994 agit pour les enfants et les jeunes allemands, et promeut l'égalité entre les générations. Ses activités se concentrent autour de trois grandes problématiques: la vie à l'école, l'apprentissage de la démocratie et la responsabilisation des jeunes, la qualité du futur, en particulier l'emploi des jeunes. Par ailleurs, de nombreuses fondations (*Stiftungen)* entièrement privées, telles que la *Robert Bosch Stiftung* ou la *Bertelsmann Stiftung,* financent des projets associatifs

Enfin, les associations de quartier forment un tissu associatif dense, qui assure une solidarité de voisinage. De nombreux projets associatifs intergénérationnels décrits en annexe, tels que la Maison créative et le Théâtre des Expériences, sont liés aux *Nachbarschaftshaüser*, littéralement « associations de voisinage », qui existent dans de nombreux quartiers.

On compte 600 000 associations à but non lucratif en Allemagne, contre environ 1 100 000 à 1 200 000 en France. La plupart des 23 millions de bénévoles que comptait l'Allemagne en 2007 sont engagés dans ces associations. 28% de la population menait une activité bénévole en 2007, un taux d'engagement identique à celui des Français. En 2008[9], il existait 800 centres de volontariat en Allemagne sous des formes très diverses, dont 250 *Seniorenbüros*. 30% des centres sont des associations indépendantes, 15% dépendent des pouvoirs locaux, 34% dépendent des six organisations sociales traditionnelles, qui recrutent ainsi leurs propres bénévoles. Ces centres sont néanmoins répartis très inégalement sur le territoire, ils sont situés majoritairement dans les zones urbanisées du sud du pays et à 90% en ex-Allemagne de l'Ouest, où ils sont apparus. Le bénévolat est fortement encouragé par l'Etat fédéral. Le plan d'action national contre la pauvreté et l'exclusion sociale a réaffirmé en 2007 la volonté de l'Etat allemand de favoriser le bénévolat et d'améliorer la reconnaissance légale de l'engagement dans la société civile. Cette « culture de la reconnaissance » rend les avantages ou rétributions en nature plus acceptables que dans la culture associative française. Les "cartes" de bénévoles offrent des avantages pour ceux qui se sont engagés dans des activités bénévoles. Un abattement fiscal de 500€ a par exemple été voté pour les personnes ayant une activité bénévole. Les bénévoles peuvent également être récompensés en respectant une sorte de contrat de bénévolat, comme les jeunes de l'association 17/70- Jeunes parrains et marraines de personnes âgées, qui se voient offrir le permis de conduire (cf. annexe).

9 Op cit. Jan Hendrik Kamlage

## III.2) Le rôle des associations allemandes dans le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle

Les projets associatifs autour de la solidarité intergénérationnelle ont émergé surtout à partir des années 1990, qui correspondent à un renouveau du système associatif allemand dans son ensemble. Depuis cette période, le nombre d'associations favorisant la solidarité intergénérationnelle est en augmentation constante. La base de données du *Projektbüro Dialog der Generationen* a répertorié 750 associations menant des projets intergénérationnels aujourd'hui, mais la liste n'est pas exhaustive. Le *Projektbüro* estime ainsi qu'environ 10 000 projets intergénérationnels ont été menés en Allemagne depuis le début des années 1990.[10]

Selon Iris Marreel du *Projektbüro Dialog der Generationen,* le thème de l'habitat intergénérationnel revêt une importance particulière en Allemagne, plus que dans d'autres pays. De nombreuses villes possèdent une agence spécialisée. Les thèmes des médias et de l'informatique ont perdu de l'importance, alors que les projets culturels se développent. Les thèmes de l'accompagnement scolaire et de la transmission des savoirs et de la mémoire restent très présents. Le travail sur la transmission de la mémoire joue un grand rôle dans la Société allemande, très marquée par les conflits du XXème siècle.

La plupart des projets ont une durée de vie très longue, tels que *Seniorpartner in school* qui existe depuis dix ans ou la *Zeitzeugenbörse* qui est née il y a 20 ans[11]. Les associations survivent grâce à différents financements, souvent des financements de courte durée liés à des projets spécifiques. Les financements plus longs demandent un investissement important. L'association *Senior partners in school* a par exemple décidé de ne plus recourir aux fonds européens, dont la demande et le suivi exige trop de temps et de moyens.

## III.3) Enseignements et limites de l'exemple allemand

L'exemple allemand apparaît particulièrement intéressant quant à la collaboration entre les pouvoirs publics et les associations. Ce constat est peut être lié à la tradition de collaboration entre l'Etat et les associations, moins indépendantes qu'en France. Les projets encourageant la solidarité intergénérationnelle bénéficient d'une meilleure visibilité, notamment grâce à l'existence de la base de données sur le site de *Dialog der Generationen.*

Les associations doivent néanmoins faire face à un certain nombre de difficultés, similaires aux difficultés que connaissent les associations françaises. Tout d'abord, la plupart des associations ne disposent pas de financements pérennes, mais doivent trouver un financement par projet. Ce mode de fonctionnement gaspille une part importante des ressources des associations et de l'énergie des bénévoles, comme nous l'avons évoqué précédemment.

Tout comme les associations françaises, les associations allemandes qui souhaitent promouvoir la solidarité intergénérationnelle ont des difficultés à appliquer ce principe au sein même de leur association, qui fonctionnent le plus souvent avec des bénévoles jeunes ou seniors. Surtout, il apparaît difficile d'impliquer les générations intermédiaires, qui n'ont pas le temps de s'engager dans la vie associative. Certaines associations ont pu contrer ce problème en engageant cette génération dans des projets spécifiques de courte durée. L'association Kreisau Initiative décrite en annexe organise par exemple des rencontres pères-enfants franco-polonaises, visant à

10 http://www.travellearnstudy.com/pdf/final-report_germany2008.pdf
11 Cf. Projets décrits en annexe

favoriser les échanges interculturels et l'implication des pères dans la vie familiale. Il est également difficile de recruter des bénévoles hommes dans des associations œuvrant surtout dans le domaine du social, bien que les responsables associatifs constatent une amélioration. L'association de médiateurs *Seniorpartners in school* par exemple comptait seulement 1 à 2% d'hommes il y a 10 ans et compte désormais 20% de bénévoles masculins.

Enfin, l'évaluation des projets est compliquée et coûteuse. Malgré la présence d'une base de données fédérale que les associations peuvent mettre à jour elles-mêmes, le site n'est pas toujours actualisé. Il est également difficile d'obtenir des données statistiques et des études récentes sur l'évolution de la solidarité intergénérationnelle, et donc d'évaluer l'efficacité des politiques publiques et de l'action des associations.

# Conclusion

Si la demande de politiques intergénérationnelles en Allemagne a émergé par l'action des associations, les Pouvoirs Publics ont mis en place des programmes fédéraux spécifiques et ont encouragé la Société Civile à œuvrer dans ce domaine. Les politiques publiques allemandes apparaissent cohérentes et jouent un réel rôle d'impulsion, au niveau des premiers financements, de la promotion des projets et de leur valorisation. Cette efficacité est peut être liée à l'existence d'un ministère fédéral dédié à la Famille, aux Seniors, aux Femmes et à la Jeunesse (*Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend*), alors que les programmes de solidarité intergénérationnelle relèveraient surtout d'une compétence interministérielle en France.

Les pouvoirs publics comptent néanmoins sur les associations et les bénévoles pour mettre en œuvre les politiques intergénérationnelles. Ces derniers jouent un rôle essentiel également dans la sensibilisation du public et des politiques, afin que cette question demeure une priorité des politiques sociales en Allemagne.

# Annexe : Guide de bonnes pratiques

# 10 projets sur la solidarité intergénérationnelle en Allemagne

## 1) Transmission de la mémoire : La bourse des témoins (*Zeitzeugenbörse*)

L'association « *La bourse des témoins* » organise depuis 19 ans à Berlin des rencontres entre des témoins de la petite et de la grande Histoire de l'Allemagne, et un vaste public : groupes scolaires allemands ou étrangers, étudiants, touristes, ou encore journalistes. Environ 170 personnes âgées, mais aussi certaines personnes plus jeunes, ont ainsi la possibilité de transmettre leurs témoignages et reçoivent une formation sur la parole en public. Si les thèmes privilégiés par le public sont principalement la période nazie et la partition entre RDA et RFA, les bénévoles ont aussi l'occasion de raconter l'histoire de leur quartier, l'évolution de leur métier, la vie culturelle à leur époque, et d'intervenir sur de nombreux autres thèmes. Certains projets avec des jeunes sont organisés sur une durée plus longue et donnent lieu à des pièces de théâtre, des expositions photographiques ou à des travaux rédigés.

Cette association participe activement au travail de mémoire et de réconciliation qui a été effectué en Allemagne, notamment en archivant la parole de personnes très âgées, en témoignant auprès des médias et des chercheurs, en éditant des livres, des DVDs et une lettre d'information mensuelle. L'association participe également à l'appropriation par les personnes issues de l'immigration de l'Histoire allemande, en témoignant devant des classes d'enfants issus de l'immigration ou en donnant la parole à des personnes ayant vécu la migration. Les demandes ne cessent d'augmenter et l'association est intervenue 250 fois en 2011. L'association est financée par le Sénat du Land de Berlin, la cotisation des membres de l'association, la participation des médias qui ont recours aux bénévoles, des sponsors, et un dispositif allemand intéressant qui consiste à reverser à des associations les fonds issus des amendes aux mauvais conducteurs. Des associations sœurs ont également vu le jour notamment à Hambourg, Cologne, Ulm, Göttingen et Dresde.

## *2)* Médiation à l'école : *Seniorpartners in school*

L'association *Seniorpartners in school*, créée en 2001, rassemble 800 bénévoles dans toute l'Allemagne et 270 à Berlin, qui sont formés pour devenir médiateurs dans des établissements scolaires. Les médiateurs bénéficient d'une formation pour régler les conflits entre élèves et entre élèves et professeurs, détecter les élèves en difficulté psychologique et sociale, donner aux jeunes les outils pour prendre confiance en eux et apaiser les relations avec leur entourage. L'association a pour objectif de prévenir la violence à l'école, mais aussi dans la vie familiale et sociale des élèves, et d'éviter les échecs scolaires, alors qu'un tiers des élèves allemands quittent le système scolaire sans qualification. Elle utilise pour cela l'expérience des personnes âgées et la relation entre la génération des jeunes et celle des grands-parents, souvent moins conflictuelle qu'avec la génération des parents et des enseignants.

L'association insiste également sur la formation donnée aux bénévoles, âgés de 55 à 79 ans, et sur la valorisation apportée par leur travail. Après un entretien, conduit par les membres du bureau et visant à vérifier la compatibilité des candidats avec le poste, ces derniers bénéficient de 80 heures de formation par des universitaires pendant environ 18 mois, à l'issue desquels ils reçoivent un certificat de médiateur et signent un contrat de 18 mois avec l'association (75%

des bénévoles restent au moins cinq ans). La formation a lieu en continu puisque des groupes d'échanges d'expérience se réunissent tous les six mois et qu'ils participent à deux jours de séminaire par an. 30% des médiateurs sont d'anciens enseignants et 50% exerçaient une profession dans le social, ils souhaitent souvent poursuivre leur engagement professionnel d'une autre manière.

Les établissements qui ont recours aux médiateurs signent un contrat avec l'association. Ils laissent à sa disposition une pièce, les médiateurs sont présents 4 heures par semaine pour les élèves et les professeurs qui souhaitent venir les voir, et 4h par semaine pour des entretiens individualisés avec les élèves, les parents et/ou les professeurs. Ils sont toujours présents par deux et restent dans le même établissement, afin d'assurer une certaine continuité et d'instaurer une confiance avec les élèves, mais surtout avec l'équipe éducative, qui se montre souvent réticente au départ. Des 60 écoles participant au programme à Berlin, seules deux ont abandonné le programme, mais tous les établissements constatent une nette amélioration du climat. L'association ne bénéficie pas de financements réguliers mais elle a reçu des fonds européens, du ministère allemand de la Famille, de fondations ou de sponsors privés. Les établissements ne versent pas d'argent afin de préserver l'indépendance des médiateurs. L'association essaye de partager son expérience et de former un réseau européen, des projets similaires sont nés en Suisse, en Italie, et à Grenade.

### 3) TABULA- Initiative citoyenne pour l'éducation

Créée en 2006, l'association TABULA s'engage dans le domaine de l'éducation à Bielefeld en Rhénanie du Nord-Westphalie. L'objectif de l'association est de favoriser l'égalité des chances entre les élèves, en particulier pour les élèves issus de l'immigration et de milieux défavorisés. L'association est née de la prise de conscience de l'inégalité du système éducatif, et du "choc" du rapport PISA par l'OCDE en 2000. Selon ce rapport, le système éducatif allemand ne soutient pas suffisamment les élèves en difficulté, les élèves issus de l'immigration ont des résultats bien en-deçà des autres élèves, et ces difficultés sont souvent liées à la mauvaise maîtrise de la langue.

En coopération avec trois écoles primaires et un collège, des bénévoles offrent aux élèves volontaires des cours de soutien et des activités centrées autour de plusieurs thèmes. Des activités sur l'environnement ont été organisées en coopération avec le zoo de Bielefeld par exemple, et les activités culturelles proposées sont nombreuses (théâtre, peinture, écriture, etc.). Les activités ont lieu dans des espaces de rencontre ouverts à tous, les élèves peuvent travailler en groupe ou demander un soutien individuel. Les élèves peuvent être pris en charge par des associations sportives, telles que l'association alpine allemande, ou la piscine de l'Université de Bielefeld. L'association propose également des stages auprès d'ouvriers retraités et des formations en entreprise le week-end dans les locaux d'entreprises, grâce à l'aide des employés et de la Chambre Régionale de Commerce. Par ailleurs, l'association a organisé une école d'été pour offrir des cours de soutien et des activités à entre 30 et 35 élèves pendant leurs vacances. Bien que les élèves ne soient pas évalués de manière formelle afin de leur donner le goût d'apprendre, les bénévoles communiquent avec les écoles et les parents d'élèves sur les progrès des élèves. Les élèves peuvent participer au projet associatif sur leur temps scolaire et les professeurs peuvent leur accorder un bonus sur leur notation.

Les professeurs bénévoles sont des étudiants en pédagogie de l'université de Bielefeld ayant entre 20 et 30 ans, et des professeurs retraités ayant jusqu'à 75 ans. Les étudiants peuvent intégrer ce volontariat à leur cursus universitaire et le faire reconnaître comme un stage ou

obtenir des crédits universitaires. Grâce à son programme de formation en entreprise, l'association est également parvenue à recruter des bénévoles de la génération intermédiaire, des employés qui transmettent leur savoir aux jeunes. Toutes les générations de la communauté sont donc impliquées, l'âge moyen des élèves est de 12-13 ans. L'association est un partenariat public-privé, financé par la Fondation allemande des enfants et de la Jeunesse, par la Fondation citoyenne de Bielefeld et par la Fondation de l'Education et de la Jeunesse.

### 4) Lieu de vie intergénérationnel : La maison créative *(Kreativhaus*)

« *La Maison Créative* » est implantée depuis 10 ans à *Fischerinsel*, dans le centre de Berlin. Elle est membre du programme fédéral *Mehrgenerationshaüser*, qui rassemble 450 maisons intergénérationnelles en Allemagne, dont 9 à Berlin. Elle propose de très nombreuses activités culturelles et artistiques pour tous les âges : une dizaine de troupes de théâtre, des cours de danse, des chorales, un atelier de fabrication de costume, une bibliothèque, un studio d'enregistrement etc. Elle mène également des actions de solidarité de voisinage diverses. Etant implantée dans un quartier de Berlin habité par d'anciens fonctionnaires de la RDA aujourd'hui isolés dans de vieux immeubles, elle a mis en place des services aux personnes âgées du quartier (courses, accompagnement aux activités culturelles du centre, information notamment sur l'accès aux soins etc.). Elle a également recruté des professionnels en médiation familiale, et vient en aide aux familles monoparentales.

« *La Maison Créative* » organise par ailleurs des événements pour tisser des liens dans le quartier : bourse aux vêtements pour enfants, carnaval des enfants, fêtes d'anniversaire pour les plus jeunes et les plus âgés, concerts ou pièces de théâtre de groupes invités, club informatique pour des personnes âgées, cours de langues. Si de nombreuses activités sont gratuites ou à prix très réduit, la maison fait payer certaines activités comme la location du studio audio ou de costumes afin de pérenniser ses projets. La maison créative fait appel à des professeurs rémunérés mais également à de nombreux bénévoles, n'étant financée que partiellement par le ministère fédéral de la Famille et le Sénat de Berlin. Elle a par ailleurs intégré des personnes au chômage dans l'équipe, qui sont rémunérées majoritairement par les allocations chômages avec une participation limitée de l'association (« 1€ jobs »).

Les nombreuses activités organisées permettent aux générations de vivre les unes à côté des autres plus qu'elles ne vivent ensemble, mais certaines activités sont plus intergénérationnelles, telles que le « café du récit » ou la mise en contact de jeunes et personnes âgées qui souhaitent expérimenter les colocations intergénérationnelles. L'équipe du centre souhaite néanmoins renforcer l'aspect intergénérationnel de ses activités.

### 5) Parrainages : Service de Grands-parents (*GroBelterndienst*) pour les familles monoparentales

L'association des femmes de Berlin *(Frauenbund)*, soutenue par le Sénat du Land de Berlin, propose à des personnes âgées de devenir les grands-parents d'adoption d'enfants élevés dans des familles monoparentales. Dans la plupart des cas, les grands-parents réels vivent trop loin ou n'ont plus de contact avec leurs enfants. Créée en 1989, l'association possède un siège à Berlin Est et un siège à Berlin Ouest, plus de 480 grands-parents participent aujourd'hui au programme. La plupart d'entre eux ont une soixantaine d'années, mais la moyenne d'âge est de plus en plus élevée. Leurs petits-enfants d'adoption ont entre 0 et 10 ans, certains restent en contact avec les bénévoles qui se sont occupés d'eux même à l'âge adulte. Les grands-parents sont entièrement des bénévoles, seuls leurs frais de transport sont remboursés.

Mme Kroll, Présidente de l'association, a partagé son étonnement quant à la difficulté des procédures en France, où les personnes âgées doivent subir des tests psychologiques longs et difficiles. Le *Frauenbund* se charge lui-même de rencontrer les personnes âgées intéressées, de comprendre leurs motivations, et de trouver la famille la plus adaptée. La grande majorité des grands-parents sont des femmes, mais certains hommes âgés apprécient de parrainer des garçons avec lesquels ils peuvent faire du sport ou du bricolage par exemple. Une fois par mois, l'association organise des petits-déjeuners pour que les grands-parents se rencontrent entre eux, et elle appelle les bénévoles pour leur anniversaire afin de garder contact. Les grands-parents bénévoles offrent donc un soutien psychologique et matériel aux mères et aux pères seuls, qui n'ont souvent pas les moyens de payer une garde d'enfants, et recréent un cadre familial pour les enfants parrainés. Les grands-parents bénévoles restent quant à eux actifs et gardent un contact avec la nouvelle génération, car leurs propres petits-enfants vivent souvent trop loin ou voient peu leurs grands-parents.

### 6) Echanges interculturels/ intergénérationnels : Kreisau Initiative

L'association Kreisau Initiative promeut le dialogue social et interculturel et mène de nombreux projets impliquant plusieurs générations. Des échanges intergénérationnels et interculturels sont organisés autour des chants traditionnels, des métiers manuels, de l'Histoire (échanges franco-germano-polonais *Intergenerationes*). Un café du récit permet également à différentes générations de se rencontrer de manière informelle. Elle promeut le dialogue social de manière globale, en organisant par exemple des échanges entres jeunes handicapés et valides.

Des échanges pères/enfants franco polonais ont lieu tous les ans, afin d'encourager les pères à s'approprier leur paternité, à échanger sur des questions d'éducation, et à passer du temps avec leurs enfants. Il s'agit d'un des rares projets pour lesquels l'association parvient à impliquer les générations intermédiaires, car l'activité a lieu de manière ponctuelle et dans un cadre familial. L'association bénéficie de financements par projet des autorités locales, de l'Union Européenne et de l'institut germano-polonais, les locaux sont prêtés au sein du siège du groupe Allianz.

### 7) Activités culturelles intergénérationnelles : Le théâtre des expériences (*Theater der Erfahrungen*)

La troupe de théâtre itinérante « Théâtre des expériences » existe depuis 32 ans, elle est liée au *Nachbarschaftsheim* du quartier Schöneberg à Berlin. Il s'agissait à l'origine d'une troupe de seniors, mais les premiers projets de théâtre intergénérationnel ont été mis en place en 1986. Quelques pièces ont été montées par des troupes intergénérationnelles mais les responsables de l'association ont partagé leur difficulté à faire participer les jeunes à un projet sur le très long-terme, les pièces pouvant être jouées pendant plusieurs années. Les projets impliquant des jeunes ont donc lieu de manière ponctuelle dans le cadre scolaire, en général avec des petits groupes d'élèves âgés de 6 à 10 ans. Les acteurs choisissent le thème de la pièce en collaboration avec les professeurs et travaillent avec les élèves et un professeur de théâtre pour une représentation commune à l'école. Les troupes jouent également régulièrement dans des maisons de retraite, lors de fêtes d'anniversaire etc.

Le théâtre compte trois troupes regroupant une quarantaine de personnes : *Spätzünder*, la troupe germano-turque «*Cellules colorées* » (*Bunte Zellen*), la troupe est-ouest allemande *Ostschwung*, fondée en 1993. Les acteurs seniors sont bénévoles, ils ont entre 60 et 91 ans. Certains d'entre eux font partie de la troupe depuis 20 ans, les troupes sont très stables. Une

pièce de théâtre est montée en 6 mois en moyenne, les acteurs répètent une fois par mois et effectuent ensuite environ 100 représentations par an dans toute l'Allemagne et occasionnellement dans d'autres pays de l'Union Européenne (Angleterre, France, Italie, Grèce). Les théâtres invitent les troupes du théâtre des expériences, ils s'occupent de la logistique et de la promotion de l'évènement. 6 employés travaillent à l'organisation des troupes et à l'encadrement des répétitions, à la mise en scène etc.

Le théâtre des expériences pilote également depuis 2008 le projet « *Atelier des vieux talents* » (*Werkstatt der alten Talente)*, qui regroupe le théâtre et une quinzaine de troupes de seniors ou intergénérationnelles à Berlin, ce qui représente environ 200 personnes : les groupes du projet « potentiel créatif des seniors » (musique, chant, mime, théâtre, écriture etc.), des groupes de théâtre interculturels et intergénérationnels. Une coopération a été mise en place avec une école supérieure pour organiser des formations sur le potentiel créatif des seniors. Ce projet a été financé par l'Union Européenne, mais pourra difficilement se pérenniser après l'arrêt des fonds européens. L'association recherche des financements pour chaque projet qu'elle monte, elle est notamment soutenue par le Sénat du Land de Berlin.

### 8) Planwerkstatt- les jardins intergénérationnels

Un jardin intergénérationnel a été créé en 2007 dans la rue Falckenstein, dans le quartier de Kreuzberg au cœur de Berlin. Le groupe de jardinage se retrouve une fois par semaine pour entretenir le terrain, planter et récolter. Les seniors ont également l'occasion de faire découvrir aux plus jeunes le monde des plantes et l'importance de la nature, des moments conviviaux se créent au cours de l'activité. Les jeunes participants ont entre trois et cinq ans et sont majoritairement issus de la « communauté » turque, les seniors ont entre 58 et 76 ans. Les fêtes culturelles allemandes et turques sont également célébrées dans le jardin autour d'un thé.

Au-delà de l'aspect intergénérationnel, l'association vise à organiser la rencontre entre voisins et à mobiliser les habitants du quartier autour de l'embellissement de leur lieu de vie. Le jardin est rattaché au centre social de la rue Falckenstein, qui propose de nombreuses activités aux habitants du quartier depuis 20 ans. Il coopère avec le programme de jardins intergénérationnels à Berlin de l'association *Planwerkstatt*, soutenue par le Sénat du Land de Berlin et diverses fondations.

### 9) 17/70- Jeunes parrains et marraines de personnes âgées

Le projet « *17/70 – Jeunes parrains et marraines de personnes âgées* » (*17-70- Junge Paten für Senioren*) est un projet assez peu novateur dans ses objectifs, mais qui a trouvé des solutions originales pour recruter de jeunes bénévoles et valoriser leur engagement. Piloté par l'agence de bénévolat du *Land* de Hesse, il implique à l'heure actuelle 180 jeunes entre 15 et 25 ans, qui rendent visite à des personnes âgées dans des maisons de retraites, des hôpitaux, et de plus en plus à domicile. Ils peuvent réaliser différentes activités avec les personnes qu'ils rencontrent, telles que des lectures, des pièces de théâtre, des visites de musée, mais aussi un soutien du quotidien (courses, visites diverses, etc.). Les personnes âgées sont stimulées par la rencontre de jeunes, et au-delà, par le contact avec le monde extérieur. Les bénévoles coopèrent avec le personnel des établissements, qui peuvent leur suggérer les activités les plus appropriées pour chaque public.

L'association insiste également sur l'aspect positif de cette expérience pour les jeunes bénévoles, qui bénéficient d'une réelle formation. La première partie de leur formation permet de développer des compétences sociales transversales, des compétences de communication et

d'organisation. Les jeunes volontaires reçoivent des informations sur les effets du vieillissement, ils discutent en groupe de la manière de se comporter dans des situations difficiles. La deuxième partie de la formation est consacrée à l'apprentissage des disciplines du cirque et du théâtre et à la conception de numéros de cirque, ce qui permet également de mettre en avant le talent et la créativité des jeunes. Cette formation dure 11 jours répartis en six mois, elle se conclut par une répétition générale et des discussions de groupe. Une nouvelle formation a lieu tous les six mois pour un groupe de 15 à 17 jeunes. Les jeunes sont recrutés dans les écoles et les universités du *Land* grâce à la distribution de 4 000 prospectus et cartes postales, et à des interventions dans les écoles. Cette formation constitue selon l'association un atout dans la vie sociale et la future vie professionnelle des bénévoles. Les jeunes s'engagent auprès de l'association pour 12 mois, ils peuvent décider d'aider les personnes dans leur vie quotidienne ou de présenter des numéros humoristiques. Chaque bénévole s'engage à donner six heures de son temps à l'association par mois. L'agence de bénévolat de Hesse leur offre un soutien continu pendant toute la durée de leur action. Un dispositif très original a été mis en place, qui s'inscrit dans la culture de la reconnaissance promue par les associations allemandes. Les jeunes qui ont suivi la formation et ont respecté leurs engagements se voient offrir le permis de conduire, et un certificat attestant de leur formation et de leur engagement leur est remis.

Le projet est financé par des organisations et des entreprises de Hesse, qui partagent également leur savoir-faire. Les sponsors principaux sont le Rotary Club, la Banque Nationale de Hesse et la fondation Alfried Krupp von Bohlen et Halbach.

## 10) La radio intergénérationnelle- Centre des médias et de la culture de Dresde

Le centre des médias et de la culture de Dresde propose des activités autour de la radio depuis 1992, en collaboration avec la « chaîne saxe de formation et d'essai », la SAEK (*Sächsischen Ausbildungs- und Erprobungskanals*). Deux studios peuvent être mis à la disposition de projets associatifs ou scolaires, et sont utilisés pour des formations.

Quatre rédactions de bénévoles diffusent par ailleurs des émissions radiophoniques sur Internet. La rédaction « *Le magasine* » diffuse chaque mercredi une émission de 60 minutes en direct sur la culture et les activités culturelles locales. L'émission est préparée, tant sur le plan technique que sur le plan du contenu, et animée par des étudiants, des stagiaires, des chômeurs en réinsertion (les fameux « jobs à 1€ ») et toute personne volontaire entre 16 et 50 ans. Le « club des détectives de l'ouïe (*Club Hördetektive*) initie les enfants de 7 à 10 ans aux sons à travers des jeux et des activités ludiques lors de séances hebdomadaires. La rédaction des enfants *« Ponts* » a pour vocation de construire un pont entre les générations en traitant de thèmes concernant les jeunes et les seniors. Les enfants souhaitant participer doivent suivre 12h de formation sur le fonctionnement de la radio, ils écrivent ensuite les textes, animent l'émission et conduisent les interviews, créent la bande son. Toutes les deux semaines sont diffusées une émission préparée par les 8-12 ans et une émission préparée par les plus de 14 ans. En 2005 a également été créée la rédaction des seniors «*Ponts* », qui rassemble désormais 18 personnes à la retraite. La rédaction prépare environ une émission d'une heure par mois, traitant surtout de sujets locaux et du quotidien. Ces différentes rédactions peuvent collaborer sur certaines émissions. Un projet intergénérationnel a également été mis en place depuis 2007 avec le collège-lycée Romain-Rolland sur le thème de la vie dans l'ancienne RDA. Des élèves entre 12 et 18 ans peuvent participer pendant un an à la confection d'une série d'émissions dans lesquelles ils s'entretiennent avec des personnes ayant vécu à cette époque.

Les élèves et les enseignants qui participent aux différents projets ne payent pas de frais d'adhésion mais les participants aux cours et ceux qui utilisent le matériel régulièrement doivent payer 40€ ou 20€ (tarif réduit) de cotisation par an, la participation à un projet ne coûte que 7,50€. Le centre est financé par le Land de Saxe et par des mécènes privés, tels que la radio RTL. Le centre de la culture et des médias de Dresde propose des activités analogues autour de la vidéo. Il organise par exemple un cours de conception de films en collaboration avec l'Académie des seniors de la ville.

# La solidarité intergénérationnelle en Belgique

**Introduction**

La Belgique fait face, comme beaucoup de pays européens, à un vieillissement de sa population. Si les pouvoirs publics ont perçu dès les années 1980 cette tendance, la question de la solidarité intergénérationnelle était largement éclipsée par des préoccupations financières concernant l'évolution du système de retraite ou de sécurité sociale. L'impulsion est venue des associations qui ont perçu en premier la nécessité de maintenir un lien social entre les générations, ce qui permet aujourd'hui à la Belgique de compter un nombre important de projets intergénérationnels et d'avoir une réelle expertise dans ce domaine.

## I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle

### I.1) Données démographiques

La Belgique compte 10 839 905 habitants, avec une densité parmi les plus importantes d'Europe (la région de Bruxelles-capitale ayant une densité supérieure à 1000/habitants au km²). La dynamique démographique, est marquée comme c'est le cas dans nombre de pays européens par un vieillissement de la population, qui s'explique notamment par l'allongement de la durée de vie, l'espérance de vie étant aujourd'hui de 77 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes. A cet effet de long terme dû aux progrès de la science et de la médecine on peut ajouter la faible fécondité. L'indice de fertilité belge est en effet de 1,85 enfant par femme ce qui ne permet pas un renouvellement des générations.

Il convient cependant de noter que les générations intermédiaires restent les personnes les plus représentées dans la population. Voici un état rapide de la répartition de la population entre les différentes classes d'âge (6 765 590 individus ont entre 18 et 64 ans alors que 1 860 159 individus ont plus de 65 ans et 2 214 156 individus ont moins de 18 ans).

<u>Structure de la population par groupe d'âge (%) :</u>

| | 0-14 ans | | 15-64 ans | | Plus de 65 ans | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1990 | 2009 | 1990 | 2009 | 1990 | 2009 |
| UE-27 | 19,5 | 15,6 | 66,7 | 67,1 | 13,7 | 17,2 |
| Belgique | 18,1 | 16,9 | 67,1 | 66,1 | 14,8 | 17,1 |
| France | 20,1 | 18,3 | 65,9 | 65,0 | 13,9 | 16,7 |

*Source : Eurostat.*

Ces données démographiques permettent de mettre en relief l'importance que revêt aujourd'hui la question de la solidarité intergénérationnelle, liée au processus de vieillissement de la population à l'œuvre en Belgique.

## I. 2) La solidarité intrafamiliale

De par l'allongement de la durée de vie, on assiste en Belgique, comme dans la plupart des pays européens, à une augmentation significative du nombre de générations vivant en même temps. Ainsi, un nouveau modèle familial apparaît avec une sorte d'étirement vertical des familles. Cette évolution met en relief le nouveau rôle social joué par les personnes âgées dans la société, et plus particulièrement dans les familles. Il apparaît dans l'étude européenne *SHARE (" Survey of health, Ageing and Retirement* in Europe ») que la Belgique compte parmi les pays où les personnes âgées donnent proportionnellement le plus de temps et d'argent au profit des générations plus jeunes. Plus de 40% des plus de 50 ans sont des donneurs de temps, et presque 30% des plus de 50 ans sont à l'origine de transferts d'argent au profit des générations plus jeunes (90% des belges considèrent que l'aide financière de leurs parents les aident à s'installer et à fonder un foyer). Il est intéressant de noter, que, comme dans la plupart des pays européens, les personnes âgées sont en Belgique plus souvent des donneurs que des receveurs. Cette tendance confirme en partie la thèse d'une redéfinition du rôle des seniors, qui seraient plus investis dans la société en étant des soutiens de famille (ce qui participe à une retraite dite active).

Cette solidarité, largement invisible pour les pouvoirs publics, apparaît donc comme relativement importante. La question de l'articulation avec les pouvoirs publics intervient alors dans le débat. Certains pays ont d'ailleurs intégré ces données dans leurs politiques publiques, le gouvernement australien verse par exemple depuis 2005 aux grands-parents ayant la charge exclusive ou principale de l'enfant une indemnité qui correspond aux coûts des services qui seraient assurés par les prestataires sans cette aide. La Belgique étudie dans le cadre de l'année européenne 2012, un projet fiscal afin d'aider les aidants proches des personnes âgées en situation de dépendance partielle.

# II. Les politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle

### II.1) Caractéristiques du système de retraite

Le système des retraites belge s'inscrit largement dans une logique de répartition, la retraite par capitalisation (facultative) n'occupant qu'une place très limitée. En effet, 85% des pensions de retraite sont financées par le régime obligatoire qui repose sur des cotisations assises sur la masse salariale.

Dans le régime obligatoire, l'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans, pour les hommes comme pour les femmes (il était de 61 ans pour celles-ci jusqu'en 1997). Cependant, il existe des dispositifs de départ anticipé à la retraite, qui sont l'objet de multiples critiques et tentatives

de réformes. Elles permettent un départ à la retraite anticipé à 60 ans à la condition d'avoir cotisé au moins 35 ans.

Le calcul du montant de la pension prend en compte différent éléments : la durée d'assurance, les rémunérations sur lesquelles les cotisations ont été payées et la situation familiale du pensionné. Pour pouvoir bénéficier d'un taux plein, la durée de cotisation doit s'élever à 45 ans, une année n'étant prise en compte que si l'occupation correspond à un tiers au moins d'une occupation à temps plein. Il existe cependant des mécanismes qui permettent d'intégrer dans cette durée certaines périodes d'inactivité : service militaire, chômage, prépension etc. Il est de plus permis de verser des cotisations volontaires afin de racheter des années d'inactivité (éducation d'un enfant, reprises d'études à l'âge adulte…). Le taux de remplacement est relativement similaire à celui appliqué en France, de l'ordre de 75% pour les cotisants ayant un conjoint à charge et de 60 % pour les autres.

Différents dispositifs particuliers interfèrent avec ce schéma général, souvent dans l'optique d'assurer une plus grande solidarité entre les pensionnés (au sein de la même génération) ou de mettre en place des « filets de sécurité », dans une logique d'assistance aux plus défavorisés. Ainsi, le salaire pris en compte est encadré par un plancher et un plafond. Si la rémunération d'une année est inférieure au salaire minimum (20 499,62 €), c'est ce minimum qui est pris en compte dans le calcul des pensions et la part du salaire au-dessus du plafond n'est pas assujettie aux cotisations (et donc n'ouvre pas de droits supplémentaires à la retraite). De plus, il existe un minimum pour l'ensemble de la pension reversée : 15 369,88 € pour les ménages ayant au moins un enfant et 12 299,77 € pour les célibataires. Ainsi, un salarié qui a accompli au moins deux tiers d'une carrière complète peut prétendre à des compléments de retraite afin d'atteindre ce montant de revenus.

Depuis 1969, coexiste, à côté de ce régime obligatoire, un régime facultatif d'assurance par capitalisation individuelle qui permet aux salariés de se constituer une rente de vieillesse. Ce mode de financement reste cependant encadré par les pouvoirs qui ont autorisé divers organismes à exercer cette activité, le plus important étant l'Office national des pensions, et qui fixent les règles de mise en place de ces régimes complémentaires, notamment au sein des entreprises ou de certains secteurs économiques. Les salariés ont donc la possibilité de cotiser, soit par l'intermédiaire de leur employeur, lorsque des accords d'entreprise ou de branche ou ont été conclus, soit personnellement en versant directement des cotisations aux organismes. Ce régime de capitalisation individuelle offre aux salariés une rente de retraite, ou un capital à liquider dans le futur. Ce régime complémentaire est très secondaire, puisque qu'il ne concerne que 15% de l'ensemble des prestations de retraites versées chaque année. Il est cependant encouragé par l'Etat, qui prévoit de multiples exonérations fiscales pour ces placements individuels.

Ce système s'inscrit donc clairement dans une dynamique intergénérationnelle : les générations actuelles financent par leurs cotisations les pensions versées aux retraités actuels. La Belgique est en effet caractérisée par une forte implication des pouvoirs publics pour ses retraites : selon l'OCDE en moyenne dans l'Union Européenne, 60% des revenus des retraités proviennent des pouvoirs publics, alors que ce ratio est de 85% en Belgique.

Cependant, depuis plusieurs années, les problèmes de financement rencontrés par ce type de système en Belgique (et bien connus en France) remettent en cause les retraites par répartition. La part croissante des personnes âgées dans la société, due à l'allongement de la

durée de vie, et la diminution des actifs posent en effet un réel problème, qui est souvent à la source de différentes représentations ou discours tendant à considérer les retraités comme une charge pour la société. Si ce problème est moins prégnant en Belgique qu'ailleurs (selon l'étude européenne *SHARE*, seulement 19% des Belges considèrent que les personnes âgées sont un poids pour la société), la question de l'équilibre financier à long terme reste posée (la dette publique représente 98,2% du PIB en 2011).

Les différentes réformes proposées, ou mises en place (réforme de 1997) visent à augmenter la durée du travail et à réduire les pensions reversées afin de faire face au déséquilibre entre actifs et retraités. Cependant, si l'âge légal de départ à la retraite a été significativement augmenté en 1997 pour les femmes (plus six ans, avec une mise en place étalée jusqu'en 2009), les autres réformes s'orientent vers de simples mécanismes d'incitations. L'allongement de la durée du travail constitue en effet un levier d'action intéressant pour les pouvoirs publics, car si l'âge légal est de 65 ans, l'âge de départ effectif constaté est de 59,6 ans selon les estimations de l'OCDE. Ainsi, les exonérations fiscales pour les retraites par capitalisation individuelles s'inscrivent dans cette optique. La loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations, qui a introduit un bonus de pensions aux travailleurs qui prolongent leur activité professionnelle pour les salariés qui justifient de 44 ans d'assurance ou qui ont plus de 62 ans, est également une illustration concrète de cette tendance.

Cette politique bute cependant sur la question de l'emploi des seniors. Les différents dispositifs de départs anticipés à la retraite mis en place au cours des années 1970-1980 ont contribué à baisser le taux d'activité des seniors, avec l'idée que cela favoriserait l'emploi des jeunes. La Belgique est aujourd'hui touchée par un faible taux d'emploi des seniors : les 55-59 ans connaissent un taux d'emploi de l'ordre de 50% selon l'OCDE.

## II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale composée de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions. Ainsi, les régions (critère géographique), les communautés (critère de langue et plus largement de culture), et l'Etat fédéral disposent d'organes de décisions (parlement et gouvernement) qui se situent au même niveau institutionnel, et dont les compétences peuvent se recouper. Les politiques de vieillissement actif et de solidarité intergénérationnelle sont donc mises en place à ces différents niveaux. Nous verrons successivement les politiques et l'investissement de chaque échelon, afin d'identifier clairement les acteurs publics.

Les politiques publiques de l'Etat fédéral abordent la question du vieillissement presque exclusivement sous l'angle budgétaire et financier. Dès les années 1980, les projections économiques ont alerté sur le vieillissement tendanciel de la population, l'essentiel de l'effort a alors consisté à sauvegarder le système de retraite par répartition, en se concentrant sur l'équilibre financier. Dans cette optique, la question du vieillissement actif a été considérée quasi-exclusivement sous l'angle du maintien dans l'emploi des seniors. Parmi les étapes clefs on peut citer : la création en 2001 du Comité d'étude sur le vieillissement, qui est en charge d'élaborer un rapport annuel sur les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement, ou la création en 2004 d'un centre d'expertise en soin de santé (dont l'objectif principal est la

réduction des coûts du système de soins), ou encore récemment la loi sur le pacte des générations de 2006, dont le cœur réside encore une fois dans le retour à l'équilibre du système des retraites, et le retour à l'emploi des plus âgés. La question de la solidarité intergénérationnelle ne fait pas l'objet d'une politique fédérale claire, elle n'est prise en compte que sporadiquement dans quelques programmes épars. Cependant, les politiques publiques semblent évoluer vers une approche plus globale depuis quelques années. La coordination du programme belge pour l'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle est en effet assurée par le *Service Public de la Sécurité Sociale* (équivalent d'un ministère français) qui relève du gouvernement fédéral. Un unique ministre est de plus responsable de ce programme (ministre des Pensions).

La situation est plus nuancée pour les Régions et les Communautés, dont certaines ont lancé depuis plusieurs années déjà des politiques clairement axées vers la solidarité intergénérationnelle et le vieillissement actif.

L'action des communautés consiste essentiellement en un soutien financier ou institutionnel aux différents projets ayant un volet intergénérationnel. Cette politique est concrètement incarnée, par les subventions accordées aux associations ou par des actions directes (qui restent relativement rares). Le *Service de l'Education permanente* a par exemple inauguré en 2003 un cycle de formation en médiation culturelle intitulé « Création au croisement des générations », qui bénéficie du concours d'artistes pédagogues de plusieurs pays d'Europe.

Compte tenu des compétences élargies des régions en matière sanitaire et sociale, leur engagement sur ces thématiques est important. Ainsi, les régions Flandre et Wallonne mènent des politiques publiques fortes depuis les années 2000 qui encouragent l'implication des seniors dans la société, et tentent de multiplier les occasions pour les habitants de créer des liens sociaux entre les générations. Parmi les mesures phares, ont peut citer la création en 2005 du Conseil Flamand des seniors, la politique d'encouragement pour développer les conseils consultatifs municipaux des seniors (à titre d'exemple environ 270 communes flamandes disposent d'un tel conseil), ou encore la volonté de former les personnels d'aide à domicile à ces problématiques.

Compte tenu de l'organisation constitutionnelle de la Belgique, le gouvernement fédéral n'est que peu engagé dans ces politiques, il dispose dans le meilleur des cas d'un rôle de coordination. L'impulsion politique vient essentiellement des régions et dans une moindre mesure des communautés, dont le domaine d'action est limité aux sphères culturelles.

### II.3) Qui sont les promoteurs de ces politiques publiques et quels sont leurs liens avec le tissu associatif?

Selon l'enquête européenne *SHARE*, 85% de la population belge considère que les pouvoirs publics doivent jouer un rôle central dans la promotion de la solidarité intergénérationnelle. La demande des citoyens est donc forte, et elle semble avoir été à l'origine de la conception progressive de telles politiques en Belgique. En effet, le modèle à l'œuvre ici semble être du type *bottom-up*, les politiques publiques répondant à une demande de la population. Contrairement aux politiques de type *top-down*, l'initiative ne vient en effet pas des décideurs politiques. Dans le cas de la Belgique, la remontée des aspirations des citoyens a été très

largement médiatisée par le monde associatif, qui est fréquemment consulté par les pouvoirs publics, notamment au niveau des régions et des communautés.

Les Régions et les Communautés ont, en effet, mis en place un processus continu de concertation avec le monde associatif par le biais d'organes de consultation qui donnent des avis sur les projets de textes de lois ainsi que sur les agréments, contrats et conventions qui sont octroyés ou conclus. Ces organes formulent également des recommandations sur les problématiques rencontrées sur le terrain et sur les politiques menées ou à mener et ce, à la demande des pouvoirs publics ou de leur propre initiative. Cette structure permet de faire remonter l'expertise des associations de terrain vers les décideurs politiques, d'adapter si nécessaire les législations et réglementations aux nouveaux besoins constatés, mais aussi d'impulser les nouvelles orientations voulues par les politiques. Ainsi, dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif, la région Wallonne organise une série de rencontres et de séminaires qui font largement intervenir des associations ayant une expertise reconnue dans ce domaine. L'exemple déjà cité du conseil Flamand des seniors (largement constitué de représentants d'associations) est également une illustration de ce rôle moteur des associations dans l'émergence et la mise en place des politiques publiques en matière d'intergénérationnel ou de vieillissement actif.

Ce sont parfois les associations qui structurent elles-mêmes leur action pour peser davantage sur les décideurs politiques. Une telle dynamique a par exemple donné le jour à la Coordination d'Associations et d'actions de Seniors qui a déposé ses statuts en 2004, et a pris la forme du réseau « *Courants d'Ages* », qui réunit des projets et des associations centrées sur l'action intergénérationnelle. Organe de sensibilisation et d'interpellation sur l'intergénérationnel, le réseau *Courants d'Ages* organise des tables-rondes à destination des responsables politiques et institutionnels, mais aussi des campagnes de sensibilisation grand public censées élargir la visibilité des actions de terrain qui promeuvent la rencontre et la solidarité entre les générations. Ce réseau a par ailleurs créé une banque d'expérience regroupant près de 200 actions en 2012.

# III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle

## III.1) Le système associatif

La Belgique comptait 1,5 millions de bénévoles en 1999, ce qui en ferait[12] un des pays d'Europe les plus denses en terme de bénévoles. Ces bénévoles sont actifs dans différents secteurs : dans le domaine du sport, de l'action sociale, de l'éducation, de l'art…La structure par âge des bénévoles se concentre autour des 25-54 ans qui représentent 64% des bénévoles (les seniors

12 Les définitions et les systèmes de comptabilisation étant souvent différent, il convient de rester prudent sur les comparaisons internationales

et les moins de 25 ans étant en nombre à peu près équivalent). Il convient de noter, que parmi les 25-54 ans, un nombre non négligeable de bénévoles sont des personnes exerçant une activité à temps partiel ou étant sans activité. L'engagement est également homogène entre les hommes et les femmes, avec quelques disparités selon les régions et les associations.

Le système associatif belge est organisé autour des régions : Flandres, Wallonie et région de Bruxelles (les deux dernières s'étant regroupées au sein de la communauté française) même si certaines initiatives ou associations couvrent l'ensemble de la Belgique. Il existe dans chaque région une association d'associations dont l'objectif principal est de soutenir les associations et d'orienter les futurs bénévoles vers les associations (entretiens, bilans de compétences…).

L'association de la communauté francophone créée en 1974, *Association pour le volontariat* (qui regroupe près d'un millier d'associations) développe également une action auprès des pouvoirs publics pour promouvoir le statut, la visibilité, et l'information des bénévoles et associations. L'association en charge de cette coordination interassociative en Flandres est la *"Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk",* qui a également des antennes locales en charge de l'orientation des futurs bénévoles, l'organisation centrale se chargeant essentiellement des relations avec les pouvoirs publics (notamment en vue de l'amélioration de la législation). Ces deux associations sont financées en majorité par les pouvoirs publics, qui représentent plus de 50% de leurs budgets. Le rôle d'accompagnement de ces organes est réel, il passe par l'organisation de nombreuses formations, conseils donnés aux associations... En parallèle de l'*Association pour le Volontariat*, a été créée en 2002, une *Plate-forme francophone pour le Volontariat* qui regroupe différentes associations et compte près de 350 000 bénévoles.

Cette bonne coordination au sein du secteur associatif apporte un dynamisme important, qui représente une réelle richesse pour la Belgique, le secteur associatif représentant l'équivalent de 150 000 à 220 000 emplois à temps plein selon les estimations. Le volontariat va jusqu'à s'implanter au sein des entreprises. L'entreprise AXA a par exemple développé un programme de promotion du bénévolat (« *AXA Atout Cœur »*) pour ses propres salariés : le projet lancé en 2000 a mobilisé plus de 300 salariés qui ont participé à une action bénévole (collecte de nourriture, etc.). D'autres entreprises ont également suivi le mouvement, en créant des programmes de ce type.

Le secteur associatif belge est donc très actif, mais de nouveaux défis apparaissent, en particulier le bénévolat des jeunes, qui reste faible. Cette population s'orientant davantage vers un engagement ponctuel, par projet « coup de cœur », plus que vers un engagement de long terme ; ce qui peut représenter une difficulté pour les associations qui devront s'adapter et accueillir ces nouveaux bénévoles irréguliers mais motivés.

## III.2) Le rôle des associations dans la solidarité intergénérationnelle

Les associations jouent un rôle central dans la solidarité intergénérationnelle, tant au niveau de la sensibilisation de la société à ces questions qu'au niveau de sa mise en œuvre concrète. Les pouvoirs publics ne jouent en effet qu'un rôle limité, tenant essentiellement, comme nous l'avons vu, au financement de projets au niveau local. Cette vitalité de l'action associative dans l'intergénérationnel est un des bénéfices de la capacité de regroupement des associations. *La Coordination des Associations de Seniors* (CAS) en communauté française, regroupement des

associations tournées vers les personnes âgées, joue par exemple un rôle important en portant la voix des seniors dans le débat public. De même, le portail www.intergenerations.be (du réseau « *Courant d'âges* ») regroupe environ 200 projets ayant au centre de leurs actions l'intergénérationnel.

Ces projets ne semblent pas être concentrés dans un domaine en particulier. Cependant, le domaine de la culture au sens large (transmission de mémoire, ateliers artistiques…) semble être un domaine privilégié d'action, notamment en raison du peu d'investissement matériel que cela représente et du soutien actif que les associations peuvent trouver auprès des communautés. Les associations sont aujourd'hui en mesure de fournir une sorte de retour sur expérience en publiant des guides de bonnes pratiques ou en apportant leur expertise dans des colloques ou rencontres. La plupart des politiques publiques prévoient ainsi un temps de concertation avec les associations avant de lancer des projets. Cet investissement des associations est augmenté par l'implication croissante du milieu universitaire, qui consacre des études à la solidarité intergénérationnelle montrant la maturité de la Belgique dans ce domaine. L'Etat Fédéral soutient le milieu universitaire dans le cadre de son programme pour l'année européenne du vieillissement, en prévoyant un encouragement de la recherche universitaire et la présence d'un consortium interuniversitaire auprès du comité de pilotage du programme.

La capacité des associations belges à mettre en place des projets privilégiant une approche globale du vieillissement, par le biais de projet d'habitat intergénérationnel, le dialogue des conseils municipaux de seniors avec les lycées pour réaménager l'espace urbain montre une réelle mise en œuvre du principe du « vivre ensemble ».

Concernant la solidarité intergénérationnelle au sein des associations, 68% des belges considèrent qu'il n'y pas assez d'opportunités au sein des associations pour permettre des rencontres intergénérationnelles (enquête *SHARE*). Il y a en effet des difficultés à mettre en place de réels programmes au sein des associations sans une politique active d'incitation à l'engagement des jeunes de la part des Pouvoirs Publics.

### III.3) Enseignements et limites des actions des associations

La relative réussite de la Belgique en matière d'intergénérationnel réside essentiellement dans la qualité de son réseau associatif. Si la grande majorité des actions se font à un niveau local par une collaboration entre associations et municipalités, ces initiatives sont soutenues par un réseau associatif national ou régional efficace. La capacité des associations à se regrouper au sein d'organismes institutionnels (conseil des ainés) ou au sein de réseaux strictement associatifs, est un élément central du dynamisme belge dans ce domaine, en comparaison avec la situation française. Une meilleure coordination entre les différentes associations peut être un moyen à privilégier pour développer l'intergénérationnel en France, notamment parce qu'elle permet de sensibiliser les acteurs du monde associatif à ces questions. De nombreuses associations pourraient intégrer, sans efforts exceptionnels, une logique d'échanges et de rencontres entre générations, alors même que le cœur de leur action n'est pas centré sur cette dimension.

Mais la bonne coordination des associations en Belgique semble impossible sans la politique d'encouragement des Pouvoirs Publics. Les Régions et les Communautés sont attentives aux

associations, elles les consultent largement et n'hésitent pas à s'appuyer sur leur expertise lorsque celles-ci sont en avance pour élaborer leurs politiques publiques. Or, cette collaboration entre les acteurs publics et les associations n'est pas suffisamment aboutie en France. La défiance des pouvoirs publics à l'égard des associations ne favorise pas l'échange de compétences entre les deux sphères. De plus, la centralisation française peut freiner ce dialogue et les initiatives qui en découle, l'exemple Belge montrant en effet que les échanges sont plus importants aux niveaux des communautés et des régions qu'au niveau de l'Etat fédéral.

# Conclusion

L'intergénérationnel en Belgique est un secteur dynamique, terreau de nombreuses initiatives innovantes. Cette effervescence est très largement portée par le milieu associatif qui, grâce au recensement, à la promotion, et bien sûr grâce à la mise en place de projets intergénérationnels fait vivre ce concept. Si les gouvernements n'ont jusqu'à présent pas lancé de grande politique fédérale dans ce secteur, les soutiens des pouvoirs publics ne sont cependant pas négligeables. Les subventions données aux associations, les concertations avec les associations, particulièrement au niveau des régions et des communautés jouent un rôle dans le développement de ce secteur. De plus le lancement de l'année européenne pour le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle en 2012, semble avoir augmenté l'implication de l'Etat Fédéral qui a élaboré un plan ambitieux qui tente de saisir tous les enjeux soulevés par le vieillissement de la population.

# Annexe : Guide de bonnes pratiques

## 1) Collectif logement. Maison de la solidarité.

Cette association, créée en 1991, n'avait pas pour but premier de mener des actions intergénérationnelles. La mission de cette association créée par des travailleurs sociaux était d'aider à la réinsertion sociale en jouant sur le levier du logement. Dès 1998, l'association bénéficie d'une maison dans la ville d'Hannut, ce qui lui permet de louer des appartements à loyers (très) modérés pour accueillir des personnes marginalisées. Ces logements se doublaient de lieux d'accueil (permanence sociale pour toutes les personnes le désirant) et de rencontres pour permettre de renouer le lien social. Aujourd'hui, trois travailleuses sociales travaillent à plein temps pour l'association, qui dispose de treize logements ou maisons dans Hannut.

En 2005, avec le lancement du projet *Part'âges*, cette association a intégré un volet intergénérationnel dans son action, sans pour autant délaisser l'aspect réinsertion sociale (ensemble résidentiel intergénérationnel à vocation sociale). L'objectif est aujourd'hui, tout en s'appuyant sur son savoir-faire traditionnel, de s'ouvrir à un nouveau public, en développant une approche spécifique concernant les personnes âgées. Les logements viseront donc à faciliter la vie de la personne âgée, dans une logique d'autonomie (c'est le cadre de vie qui s'adaptera au vieillissement de la personne et non l'inverse) ; favoriser le lien humain par la solidarité de voisinage pour éviter l'isolement que peut entraîner le vieillissement ; valoriser toutes les générations dans une entraide équilibrée. Le projet a été monté avec l'appui et les conseils de professionnels de l'accueil de personnes vieillissantes, sept nouveaux logements doivent être créés (cinq le sont déjà) et la prochaine étape est la réalisation d'un jardin intergénérationnel pour améliorer encore le cadre de rencontre des générations.

Ce projet de long terme est considéré comme Projet Pilote en Wallonie et profite à ce titre d'une subvention importante du Cabinet du ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

## 2) Projet Pass'âge

*Pass'âge* n'est pas une association en tant que telle. Il s'agit d'un projet monté par l'Echevinat de l'Instruction Publique et le CPAS de la commune de Chaudfontaine. Ce projet doit permettre à chaque individu le désirant, quel que soit son âge, de mettre à profit ses compétences au service de familles en difficultés. L'aspect interculturel et rencontre de milieux sociaux différents tient donc une place tout aussi importante que l'intergénérationnel dans ce projet. Le niveau d'action privilégié de ce projet est le quartier : créer du lieu social dans un même quartier (au sens large) entre différents groupes sociaux.

Concrètement, il s'agit pour les volontaires d'apporter une aide aux devoirs aux enfants en décrochage scolaire. Mais l'action des bénévoles, contrairement à bon nombre d'autres associations, ne se cantonne pas à ce rôle auprès de l'enfant. En agissant au sein du foyer familial, l'objectif est également d'apporter un soutien pédagogique aux parents, afin de mieux

gérer le retour de l'école (aides aux devoirs, temps de loisirs etc.). Des groupes de paroles sont ainsi organisés régulièrement par des travailleurs sociaux pour permettre aux parents aidés de nouer des liens et de partager leur expérience, luttant ainsi contre le sentiment de solitude souvent ressenti par ces familles. Cet accompagnement s'étale sur une durée de six mois, l'objectif étant de donner aux enfants et aux parents les clés pour retrouver une atmosphère familiale sereine, de permettre aux enfants de gagner en autonomie et confiance à l'école, tandis que les parents retrouvent leurs responsabilités et leur rôle de soutien actif de l'enfant.

### 3) Projet Babyll'âges, association Assembl'âges

L'association « *Assembl'âges* », basée à Bruxelles, a pour objectif de recréer des liens sociaux entre les générations en offrant l'occasion à toutes les personnes le désirant de se rencontrer lors de moments spécifiques axés autour d'activités, ou de rencontres plus ou moins formelles. Les activités proposées s'adressent à différents publics : petite enfance, jeunesse, enseignement (collège-lycées), troisième âge.

Le projet « *Babyll'âges* » s'adresse au secteur de la petite enfance en particulier (enfants de 0 à 6 ans). Des espaces de rencontres sont ouverts plusieurs heures par semaine, dans des locaux de maisons de repos (ou proche de ces maisons). Ces espaces, inspirés du concept de « maisons vertes » de F. Dolto, sont ouverts aux enfants, aux seniors, aux adultes qui accompagnent les enfants, aux frères et sœurs plus âgés…Ce sont donc au minimum trois générations qui vivent des moments d'échanges au sein de ces centres ouverts à tous gratuitement (une participation de 2 euros maximum peut être demandée selon les cas) et sans conditions d'inscription. Cette facilité d'accès permet de recréer des liens intergénérationnels mais aussi entre les différentes catégories sociales au sein d'un quartier. Les rencontres sont encadrées par des animateurs/trices qui organisent des temps d'écoute, de lecture pour les enfants, des journées à thème (peinture, musique, cuisines, contes…).

Ce projet à destination des petits enfants est particulièrement intéressant car il permet d'intégrer la génération intermédiaire (parents), qui est rarement prise en compte dans un cadre informel et convivial. Les parents (ou adultes accompagnants) ont en effet un rôle actif lors de ces journées : ils doivent soutenir, rassurer les plus jeunes durant les rencontres, participer à l'animation…

### 4) Réseau Atoutage. Projet âgisme, jeunisme…outils d'animation pour dépasser les stéréotypes liés à l'âge.

L'association compte une vingtaine de bénévoles très actifs. Elle mène différentes actions, certaines de terrains, avec par exemple l'organisation d'un Festival du Film Intergénérationnel (FFI) : diffusion d'une sélection de films sur l'intergénérationnel pendant quatre jours, avec rencontres et débat avec les réalisateurs ou acteurs pour parler de l'intergénérationnel et favoriser son développement. Un autre domaine d'action de l'association est la transmission d'expertise, par l'organisation de formations aux associations, entreprises ou même particuliers concernant la gestion de l'âge en entreprises, le dialogue intergénérationnel. Ces formations ont différents objectifs, les principaux sont le dépassement des stéréotypes liés à l'âge et l'acquisition des outils pour se préparer aux rencontres avec d'autres générations. Pour atteindre ces objectifs, l'association privilégie la mise en commun des expériences et des

savoirs. Le projet Agisme, jeunisme s'adresse par exemple aux professionnels des maisons de repos, afin de les sensibiliser à ces questions d'intergénérationnel, par le biais d'échanges, d'ateliers…organisés par des formateurs coordinateurs d'actions intergénérationnelles au sein du réseau *Atoutage*, et ayant souvent des formations professionnelles en lien avec le secteur médico-social (psychologues, éducateurs…). Ces formations payantes permettent à l'association d'avoir une certaine autonomie financière.

L'association édite également régulièrement des guides de bonnes pratiques ou des brochures, dont l'objectif est de permettre à tous ceux qui le désirent d'avoir un accès facile aux outils qui permettent de réussir ces rencontres intergénérationnelles, l'ouvrage « *Comment développer une action intergénérationnelle ?* » (Dupont, Letesson, Deboeck 2010) est également le fruit du travail d'*Atoutage*.

### 5) Echangeons nos idées. Association Zebra-formation.

L'association « *Zebra-formation* » a initialement été créée pour regrouper et formaliser l'ensemble des initiatives qui existaient dans le champ de la formation, de l'éducation aux adultes ou de la formation continue. Les publics étaient relativement ciblés : personnes en difficultés d'insertion sociale, chômeurs, personnes âgées…Mais la forte implantation locale de l'association dans la ville de Hannut, et la demande croissante pour le développement d'actions en faveur du développement personnel ou des relations sociales a conduit l'association à se diversifier. Ainsi, le dépassement des stéréotypes liés à l'âge et la promotion de l'intergénérationnel font aujourd'hui partie intégrante des objectifs de l'association, notamment par le biais de la transmission d'expérience et de connaissances (ce qui s'inscrit toujours dans une logique de formation et de développement personnel).

Le projet « *Echangeons nos idées »* constitue un projet particulièrement intéressant car il fait coopérer différentes générations, non pas dans un cercle privé (ou associatif) restreint, mais dans l'espace public. Ce projet est en effet fortement en lien avec les institutions publiques locales. Il vise à réunir des jeunes et des seniors (aucune génération intermédiaire n'étant exclue) autour d'un projet commun concret à bâtir et qui s'inscrit dans la vie locale, réaménageant un espace public (au niveau de la commune le plus souvent). Plusieurs étapes sont prévues afin de permettre à chaque génération d'être active. Les seniors doivent apporter leurs connaissances, expériences ou témoignages (visites de lieux historiques, transmission de mémoire…). Les jeunes pourront alors ouvrir le débat sur leurs attentes, leurs activités et leurs besoins en terme d'aménagement de l'espace (en discussion avec les seniors). Les partenaires institutionnels ont pour mission d'apporter le soutien logistique et de coordination pour le bon déroulement du projet et d'intervenir dans le débat.

Ce projet a permis la réalisation d'une réflexion entre jeunes et seniors dans la ville d'Hannut avec un plan de réaménagement du parc de la Halette (2010). Ce projet, qui a associé le Conseil Consultatif des Seniors et des jeunes sous l'impulsion de « *Zebra-formation* », a été entièrement financé par la commune de Hannut et a permis de lancer une dynamique nouvelle : à la suite de ce projet d'autres actions intergénérationnelles ont été menées.

## 6) Association Abracadabus- lecture dans les écoles.

L'association a été créée en 1982, elle compte aujourd'hui une centaine de lecteurs bénévoles, qui se rendent chaque semaine dans 25 écoles maternelles partenaires à Bruxelles. L'objectif de l'association est de maintenir des liens entre les générations en organisant des activités de « grands-parents conteurs ». Chaque conteur se rend une ou deux fois par semaine dans une classe de maternelle où, entouré(e) de deux, trois ou quatre enfants il raconte des histoires, lit des livres ou joue. L'objectif de l'échange est de faire connaître du nouveau vocabulaire, de partager un moment affectif, d'offrir une écoute aux enfants. L'activité prend entre une demi-heure et trois quarts d'heure.

L'association accompagne « *Abracadabus* » et ses bénévoles conteurs afin qu'eux-mêmes puissent profiter pleinement de ce moment d'échange. Cet accompagnement passe par une formation continue avec des psychopédagogues (comment apprendre en lisant ou en jouant…), une permanence téléphonique en cas de problèmes, une rencontre annuelle au sein de l'école avec les bénévoles, responsables d' « *Abracadabus* » et les enseignants, une rencontre annuelle entre tous les bénévoles pour partager ses expériences.

Le financement du projet est basé uniquement sur des subsides de la Fondation Roi Baudouin, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du ministère pour l'Egalité des Chances.

## 7) Hestia, une présence à domicile. Croix Rouge.

Ce projet mené par la Croix Rouge concerne l'ensemble du territoire belge (contrairement à nombre d'initiatives qui restent, faute de moyens, à un niveau local). Toute personne souffrant de solitude peut recevoir la visite d'un bénévole en moyenne une fois par semaine, mais le cadre reste souple, cette visite peut prendre la forme de petits services ou d'aide au transport. Les volontaires de la Croix Rouge sont formés pour permettre le bon déroulement de ces rencontres. Outre augmenter la solidarité intergénérationnelle, ce projet vise aussi à soulager les aidants quelques heures par semaine et à permettre de compléter l'aide de soins à domicile nécessaire pour le maintien à domicile. L'importance de la Croix Rouge est une garantie pour la pérennité et la qualité de cette action, qui n'est efficace que si les personnes dépendantes sont suivies de manière stable pendant une période relativement longue.

## *8)* Projet Généraction. Association *Le monde des possibles*

Cette association a été créée en 2001, avec pour mission principale de former les primo-arrivants à la langue française et à l'informatique. En 2006, l'association lance le projet « *Généraction* », qui vise à créer des échanges et des rencontres entre personnes âgées et jeunes primo-arrivants de l'association, dans un quartier de Liège. Ce projet associe donc un aspect multiculturel important. Ces échanges reposent sur la question de l'histoire collective et individuelle qui est à trouver entre ces deux groupes sociaux. L'idée est donc de « Faire mémoire » par le biais des nouveaux médias informatiques (blogs, réseau sociaux etc.).

La première étape du projet a été la formation à l'usage des techniques informatiques pour les personnes âgées : construction d'un blog, moyens pour alimenter ce blog, fonctionnement

(comment devenir le producteur d'un message sur internet !). La deuxième étape a été la création d'un blog où chaque individu peut poster ses messages (écrits historiques sur le quartier, portraits d'anciens habitants), et ceux écrits en commun. Cette action permet donc d'écrire une histoire commune pour ces deux groupes qui collaborent ensemble à la tenue du blog.

### 9) Association Belgian Senior Consultants

Cette association regroupe des seniors cadres dirigeants d'entreprises, de services publics, titulaires de professions libérales, ayant cessé leur activité professionnelle et souhaitant rester socialement actifs (près de 120 conseillers que pour la région Wallonne). Ces Seniors se mettent au service de la société en proposant gratuitement des activités de conseil et d'accompagnement de projet. Cette association remplit un double objectif : permettre aux retraités de rester actifs et aux PME n'ayant pas les moyens d'accéder aux services de conseillers, ou aux entreprises en difficultés (ou même particulier ayant des problèmes professionnels) de bénéficier de l'expérience de ces retraités. Cependant, en fonction de la mission demandée, une participation aux frais engagés par l'association peut être demandée. L'ABSC possède des antennes locales sur environ tout le territoire, ce qui lui permet d'aider un nombre important d'entreprises.

### 10) Mettez vos talents sur scène. Association Entr'âges

L'association « *Entr'âges* » promeut depuis plus de vingt ans les relations intergénérationnelles à Bruxelles et en Wallonie. Le projet « *Mettez vos talents sur scène* » a pour objectif la Création d'une pièce de théâtre avec, par et pour les personnes âgées, avec, par et pour les adolescents**.** Ce projet tente de rejoindre les intérêts de personnes d'âges différents autour de thèmes rassembleurs. Le but est bien de créer ensemble (jeunes et vieux) sur base de stimulation du souvenir (exercices sensoriels, d'improvisation, de mouvement et d'écriture) une pièce de théâtre qui sera jouée dans des maisons de repos et centres culturels.

La réalisation de cette pièce est encadrée par une professeure de théâtre, qui cherche à susciter une relation d'écoute entre les générations et une transmission réciproque.

# La solidarité intergénérationnelle en Italie

### Introduction

Si l'Allemagne et la Belgique apparaissent en avance sur les problématiques de solidarité intergénérationnelle, ces questions ne font qu'émerger en Italie, au même titre qu'en France. L'Italie est néanmoins confrontée aux mêmes défis démographiques que le reste de l'Europe et sa gestion de tels défis est un exemple intéressant, compte tenu de l'importance du « tiers secteur »[13] dans la définition des politiques sociales, ou du moins la prestation des services sociaux.

## I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle dans la société italienne

### I.1) Données démographiques

En Italie, comme partout en Europe, la population vieillit rapidement. D'après les projections de l'OCDE, 5,7% des hommes et 9,6 % des femmes seront âgés de plus de 85 ans en 2050 (contre respectivement 1,3% et 2,9% en 2000), 38,7% des hommes et 43,9% des femmes auront plus de 60 ans (contre 21,3% des hommes et 27% des femmes en 2000). Le vieillissement de la population est causé, d'une part, par l'allongement de la durée de vie. En 2012, l'espérance de vie à la naissance était de 78,8 ans pour les hommes et de 84,1 ans pour les femmes. L'autre cause du vieillissement de la population est le faible taux de natalité, de 9,3%. Le nombre d'enfants par femme en 2011 était seulement de 1,41, ce qui ne permet pas d'assurer l'accroissement naturel de la population italienne. Ainsi, la population italienne, qui compte 60,6 millions de personnes, croît de seulement 0,05% par an, uniquement grâce à l'immigration. Ce vieillissement de la population pose le problème du financement des retraites par répartition, et de la pérennisation de cet élément clef de la solidarité entre les générations. En 2000, le ratio entre les plus de 65 ans et les actifs était de 41,9%, il devrait atteindre 54,5% en 2020[14].

### I.2) La solidarité intra familiale

La famille constitue une valeur majeure au sein de la société italienne, et la solidarité intrafamiliale reste forte. Par exemple, la solidarité financière au sein des familles italiennes est supérieure à la moyenne européenne. 83% des seniors italiens ont aidé financièrement leur famille contre 74% des seniors européens en moyenne.[15]

Le modèle familial a néanmoins subi d'importantes mutations ces dernières années. D'après le rapport sur la cohésion sociale d'ISTAT, le nombre de divorces a augmenté de 101% entre 1995 et 2009, alors même que le nombre de mariages a fortement diminué. Dans ce contexte, la solidarité entre les générations au sein de la famille joue un nouveau rôle, et les grands-

13 Plus ou moins l'équivalent du secteur associatif en France, bien que le type d'organisations incluses soit plus varié. Cf III.1.
14 Chiffres de l'Eurobaromètre 378 sur le vieillissement actif, Janvier 2012
15 Ksenija Fonovic "Serve tempo per la solidarietà tra le generazioni", Reti solidali janv-fév 2012

parents offrent un soutien très important, notamment pour les familles monoparentales. Ainsi, 52,3% des enfants de 1 à 12 ans sont régulièrement confiés à leurs grands-parents[16]. Les familles sont également de plus en plus petites, 47,2% des couples avec enfants n'en ont qu'un et seulement 10,3% de ces couples ont 3 enfants et plus.

La solidarité intrafamiliale aujourd'hui tient autant à l'attachement des Italiens à leur famille qu'aux difficultés économiques et à l'insuffisance des politiques publiques. Les dépenses publiques de soutien à la famille en Italie sont parmi les plus basses de l'Union Européenne (4,9% du PIB contre 8% dans l'UE15)[17]. Peu de politiques existent pour aider les jeunes couples à fonder une famille notamment, dans un contexte où plus de 30% des 15-24 ans sont au chômage. De nombreux jeunes sont contraints de vivre chez leurs parents, même lorsqu'ils ont un emploi. D'après la Conférence nationale de la famille, en 2008, 86,4% des 20-24 ans, 59,4% des 25-29 ans et 30,1% des 30-34 ans vivaient encore chez leurs parents. Les Italiens fondent donc en moyenne tardivement une famille. En 2008, l'âge moyen au premier enfant était de 31 ans pour les femmes et de 35 ans pour les hommes.

Par ailleurs, la plupart des ressources ayant été affectées au soutien des familles avec de jeunes enfants, les parents ayant des enfants en âge d'être scolarisés reçoivent peu d'aides. Les femmes sont souvent contraintes d'arrêter de travailler, une femme sur cinq perd ou quitte son emploi à la naissance de son premier enfant. Le taux d'emploi des femmes était ainsi de 46,1% en 2010, alors qu'il était de 67,7% pour les hommes. Le taux d'emploi des femmes est néanmoins beaucoup plus élevé dans le nord que dans le sud de l'Italie, où la situation économique est moins favorable. La différence entre le taux d'occupation des hommes et des femmes était de 21,6 points en 2010, largement supérieure à la moyenne de 11,9 points dans l'Union Européenne [(14)].

Les familles ayant des personnes âgées à charge reçoivent également peu d'aides, bien que les politiques dans ce sens commencent à émerger. Par exemple, différentes villes et régions comme la ville de Turin ou la Sicile, permettent aux familles de confier leurs aînés à des voisins volontaires pour une courte période.

## I.3) Le poids de l'Eglise catholique et des syndicats

Une caractéristique de la société italienne est l'importance de l'Eglise catholique et des syndicats dans la prestation de services sociaux. Ces deux entités font d'ailleurs partie des acteurs les plus actifs dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle aujourd'hui.

Les nombreuses associations catholiques et les diocèses mènent des actions sur ce thème depuis de nombreuses années. L'association ecclésiastique *Alleanza Dives in Misericordia* (ADIM) organise par exemple tous les ans une journée de la solidarité intergénérationnelle autour de la prière.

Les syndicats, qui représentent historiquement un contrepoids important à l'Eglise dans un Etat relativement faible, ont également contribué à l'émergence du tiers secteur en Italie et ont fondé d'importantes associations de bénévolat des seniors". La CGIL a par exemple fondé l'association *AUSER* et la CISL a créé *ANTEAS*. Les syndicats jouent par ailleurs un rôle dans

14 Chiffres de l'Eurobaromètre 378 sur le vieillissement actif, Janvier 2012
16 Conferenza nazionale della famiglia, Novembre 2010
17 Rapporto sulla coesione sociale, ISTAT, 13 février 2012.

la promotion de la solidarité intergénérationnelle, ce qui pourrait expliquer en partie la focalisation des politiques intergénérationnelles sur l'emploi. Ainsi, plusieurs syndicats ont participé au projet *Experience Lab (Il trasferimento dei saperi)*, un projet de parrainage entre un emploi pour un senior et un emploi pour un jeune, cofinancé par le FSE et la région Emilie-Romagne. Le syndicat CISL a également participé dans la même région au projet du FSE « Entreprise Lieu Savant », qui visait à rendre les entreprises plus accueillantes pour l'apprentissage intergénérationnel.

# II. Les politiques publiques italiennes pour la solidarité intergénérationnelle

## II.1) Caractéristiques des systèmes de retraite italien[18]

Le système de retraites italien, largement déficitaire, a été réformé à de nombreuses reprises à partir des années 1990. Le système de retraites par répartition mis en place en 1969 avait conduit à un véritable éclatement du système, composé de plus de 200 caisses, et donc à des inégalités importantes entre les régimes de retraite de chaque catégorie socioprofessionnelle. La complexité et l'opacité de la gestion de ces multiples caisses, le poids des pensions de retraite anticipée et d'invalidité (l'âge moyen de liquidation des pensions d'ancienneté était de 53,5 ans dans le secteur privé et de 52 ans dans le secteur public), et le vieillissement de la population, ont creusé le déficit du système des retraites dans les années 1980. La réforme Amato de 1992 a mis en place le relèvement progressif de l'âge de la retraite pour les salariés du secteur privé de 60 à 65 ans pour les hommes et de 55 à 60 ans pour les femmes jusqu'en 2002, tandis que la durée minimum de cotisation requise est passée de 15 à 20 ans. La réforme prévoyait par ailleurs de passer progressivement d'un calcul de la pension sur la base des dernières années de la carrière à un calcul sur la base du revenu moyen de carrière. La réforme Amato n'a pas mis fin aux « droits acquis » par certaines professions, deux réformes en 1995 1997 ont donc harmonisé les régimes et aligné les régimes du secteur public sur ceux du secteur privé. Mais une période transitoire de plus de 40 ans a été prévue pour la mise en œuvre complète de ces réformes, ce qui a considérablement limité leur impact.

Le nouveau système a ainsi créé un régime unique, basé sur un nouveau mode de calcul de la pension. D'après le rapport du Conseil d'orientation des retraites « chaque cotisant italien est désormais titulaire d'un compte individuel qui est crédité « virtuellement » des cotisations retraite versées au cours de sa carrière professionnelle. Au moment de la liquidation de la retraite, le capital « virtuel » ainsi accumulé est converti en annuités », en prenant en compte également l'espérance de vie à l'âge de départ à la retraite et la progression future du PIB. L'âge de départ à la retraite pouvait ainsi se situer selon les cotisants entre 57 et 65 ans, à condition d'avoir validé au moins 5 années d'assurance et que le montant de la pension à laquelle a droit l'assuré soit d'un montant supérieur à 1,2 fois le minimum vieillesse. Les réformes de 1995 et 1997 prévoyaient également l'augmentation des taux de cotisation (de 25% à 32,7% pour les salariés, de 15 à 19% pour les non salariés).

18 Conseil d'orientation des retraites, « Le système de retraite italien depuis les réformes des années 90 :une transition lente mais effective vers un régime unifié », juin 2009.

Une nouvelle réforme a été adoptée par le gouvernement Berlusconi en 2001. Elle prévoyait avant 2008 la suppression des pensions de vieillesse, versées sans condition d'âge, sauf pour les assurés ayant cotisé 40 ans. La réforme a également supprimé la flexibilité de l'âge de départ à la retraite et a fixé l'âge légal de départ à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes. Cette réforme, qui réduisait considérablement la phase transitoire pour la mise en œuvre des nouvelles règles, a été fortement critiquée et remise en cause par le gouvernement Prodi en 2007. Le recul de l'âge de départ à la retraite a été maintenu, mais il devait s'effectuer de manière progressive, pour atteindre 61 ans pour les salariés justifiant d'au moins 35 années de cotisation en 2013 les assurés justifiant de 40 ans de cotisation pouvait partir à la retraite quelque soit leur âge. La réforme accorde aussi aux 1,4 millions de salariés effectuant des travaux pénibles (travail de nuit, à la chaîne, etc.) la possibilité de partir à la retraite 3 ans avant les autres. Cette réforme n'a pas eu pour effet de réduire les dépenses sur le court-terme mais a au contraire un coût important (estimé à 10 milliards d'euros sur 10 ans de 2008 à 2017), qui devait être compensé par l'augmentation de taux de cotisation sur certaines catégories de non-salariés et par les économies liées à la rationalisation du système de retraite et à la fusion prochaine des deux caisses gérant les retraites du privé et du public (l'INPS et l'INPDAP). Le gouvernement Monti[19] a néanmoins dû adopter un nouveau système dans un contexte de crise économique et d'austérité budgétaire, entré en vigueur le 1er janvier 2012. Cette réforme a pour objectif d'uniformiser complètement la méthode de calcul des pensions et les conditions de départ à la retraite, en mettant fin aux exceptions et aux régimes transitoires mis en œuvre par les précédentes réformes. La pension d'ancienneté a été supprimée pour tous et le système italien est désormais composé de deux types de pensions : la retraite anticipée et la nouvelle pension de vieillesse. Depuis le 1er janvier 2012, les travailleurs ayant cotisé au moins 20 ans et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite peuvent bénéficier de la pension de vieillesse. L'âge de départ à la retraite sera porté à 66 ans pour tous, hommes comme femmes, en 2018 et à 67 ans d'ici à 2021. Cet âge minimum sera ajusté selon l'augmentation de l'espérance de vie. La retraite anticipée pourra être accordée aux hommes ayant cotisé 42 ans et un mois et aux femmes ayant cotisé 41 ans et un mois (42 ans et 3 mois et 41 ans et 3 mois en 2014). Les assurés peuvent en bénéficier quel que soit leur âge mais une décote sera appliquée aux pensions en cas de départ à la retraite avant 62 ans. La durée de cotisation continue à être réduite pour les travaux pénibles, la durée minimum de cotisation est comprise entre 35 et 36 ans. Enfin, les personnes touchant une pension dont le montant est supérieur à cinq fois la pension minimum devront reverser une contribution de solidarité à partir de 2014 et jusqu'en 2017.

La plateforme *AGE Italia* dénonce la mauvaise gestion du système, qui serait responsable de son déséquilibre, bien plus que le vieillissement de la population. *AGE Italia* s'alarme également du faible montant des pensions. 80% des pensions italiennes seraient de moins de 1000 euros, et les personnes retraitées auraient perdu 30% de leur pouvoir d'achat en cinq ans. La succession des réformes du système de retraite a créé un réel manque de cohérence et de clarté pour les assurés. Le Conseil d'Orientation des Retraites souligne par ailleurs que *« ces réformes se sont faites en partie au dépend de l'équité intergénérationnelle en reportant sur les générations futures le poids des ajustements* ». En effet, les générations auxquelles s'applique ce nouveau système paient de fortes contributions (environ 40% des revenus bruts), mais elles bénéficieront d'un taux de remplacement beaucoup moins avantageux que les générations précédentes.

19 « Guida sintetica riforma delle pensioni », Ministère du travail et des politiques sociales, 2011.

## II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

Il est difficile d'identifier de réelles politiques intergénérationnelles en Italie, les rares programmes intergénérationnels sont dans la grande majorité des cas liés à l'emploi, et n'ont pas pour objectif principal la promotion de la solidarité intergénérationnelle. La plupart des politiques sont des initiatives locales et des projets de petite ou moyenne ampleur. Quelques initiatives éparses apparaissent néanmoins intéressantes. C'est le cas du programme de colocation intergénérationnelle « *nonno house* », promu par l'*Indap*, la caisse maladie des fonctionnaires italiens.

L'Italie adopte donc plutôt des politiques par générations, en particulier des mesures pour les personnes âgées. Les dépenses sociales entre 2000 et 2009 étaient destinées à 50% aux personnes âgées, soit la part la plus élevée de l'Union Européenne. Les politiques de promotion du vieillissement actif se sont développées, elles sont souvent liées à la promotion du travail des seniors. Une réforme de 2004 a notamment permis l'introduction d'un mécanisme d'incitation pour les seniors souhaitant poursuivre leur activité. Ces derniers bénéficient d'un bonus sur leur salaire, équivalant à la cotisation retraite (32,7%), qu'ils ne payent pas car leurs droits à la pension sont déjà acquis. Malgré ces efforts, le taux d'occupation des 55-64 ans est inférieur de 10 points à la moyenne européenne. D'après le rapport EAGLE, l'apprentissage intergénérationnel en Italie est exclusivement lié aux stratégies de l'emploi, et il n'est souvent pas pensé sous l'angle de la solidarité intergénérationnel mais plutôt sous celui de l'efficacité économique. Les politiques italiennes ont longtemps privilégié la retraite anticipée des travailleurs de plus de 50 ans afin de laisser la place aux travailleurs les plus jeunes. Les pouvoirs publics et les entreprises ont néanmoins pris conscience de l'importance du savoir-faire des travailleurs seniors.

Pour autant, la plate-forme *AGE*, branche italienne du réseau européen d'associations de seniors fondé en 2001, a partagé un constat alarmant sur les causes du conflit entre les générations dans ses propositions pour l'année 2012. Le conflit entre générations s'aggraverait en Italie du fait du vieillissement de la population, de la diminution du nombre de jeunes causée par l'insuffisance de politiques familiales, des inégalités économiques et sociales, des évasions fiscales et des gaspillages publics, du chômage des jeunes et de la précarisation du travail pour les plus de 40 ans, du faible taux d'emploi des femmes, de la marginalisation du travail de soin, en particulier de celui de la famille. Le réseau *AGE Italia* avertit les pouvoirs publics du danger que représentent les politiques se contentant de prendre aux seniors pour redistribuer aux jeunes.

*« L'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle »* pourrait donc offrir une occasion de sensibiliser à ces problématiques et de lancer une dynamique. Le réseau *AGE Italia* a ainsi transmis aux pouvoirs publics italiens un grand nombre de propositions afin de renforcer la solidarité intergénérationnelle au sein de la Société italienne. *AGE Italia* propose notamment de promouvoir une croissance démographique grâce à des politiques familiales (allocation de maternité généralisée, reconnaissance du travail de soin aux enfants et aux personnes âgées), d'apporter un soutien à la formation et à l'insertion des jeunes et des personnes immigrées dans le monde du travail, d'encourager la reprise économique et une meilleure distribution des richesses (réforme fiscale, abolition des inégalités entre les pensions de retraite, etc.), de promouvoir la formation continue et le travail des seniors (soutien aux universités populaires et universités du troisième âge, déductions fiscales pour les entreprises garantissant la formation continue, avantages pour les plus de 60 ans décidant de

rester en emploi , etc.). Le réseau *AGE Italia* propose également que le bénévolat des personnes âgées soit reconnu et valorisé, en assurant un accès gratuit à la formation pour l'activité bénévole et le remboursement des frais. Enfin, *AGE Italia* souhaite que les personnes bénéficiant d'une retraite inférieure à la pension minimum aient la possibilité d'effectuer un service civil volontaire rémunéré, même faiblement.

### II.3) Qui sont les promoteurs de ces politiques publiques et quels sont leurs liens avec le tissu associatif?

L'Union Européenne joue un rôle d'impulsion important pour la mise en œuvre de politiques intergénérationnelles en Italie, en particulier grâce au Fonds Social Européen, qui a cofinancé plusieurs projets intergénérationnels. Le projet *ENEA*, financé à 80% par l'Union Européenne, a par exemple permis à des artisans de plus de 55 ans de transmettre leur savoir en voie de disparition à des jeunes qui souhaitaient se former à des techniques traditionnelles.

L'Etat est très en retrait par rapport aux collectivités territoriales, car les compétences dans le domaine social ont été transférées aux régions par les dernières réformes sur la décentralisation, en particulier la réforme de 2001. Les compétences ne sont néanmoins pas clairement définies et les régions manquent de moyens, la réforme de la fiscalité adoptée récemment pour renforcer le fédéralisme budgétaire est en cours d'application. Contrairement à d'autres pays européens où le fédéralisme est ancien et organisé, la décentralisation à l'italienne se fait souvent à deux vitesses et conduit plus souvent à des coupes budgétaires pour l'Etat central qu'à un réel transfert de compétences, dans la mesure où les régions n'ont pas les ressources financières pour agir efficacement. Le ministère du travail, de la Santé et des Politiques Sociales indique dans son Livre Blanc (2009), que l'intervention de l'Etat devrait être limitée au cas d'extrêmes besoins, lorsque les ressources familiales, communautaires etc. apparaissent insuffisantes.

L'application de la « subsidiarité verticale » et l'absence de programmes d'impulsion à l'échelle nationale a conduit à une grande disparité entre les régions, qui n'ont pas toutes les mêmes ressources ni le même intérêt pour les questions intergénérationnelles. Certaines régions, comme l'Emilie-Romagne, sont beaucoup plus en pointe que d'autres dans ce domaine. Par exemple, la province de Bologne a cofinancé avec l'Union Européenne plusieurs projets visant à promouvoir la transmission des traditions artisanales locales. Des cours impliquant de vieux artisans et des jeunes intéressés par certaines traditions ont été organisés à plusieurs reprises, notamment sur la confection de pâtes fraîches à la façon de Bologne, ou sur l'art traditionnel de la faïence majolique dans la région (projet *ENEA*).

Par ailleurs, les pouvoirs publics italiens promeuvent la « subsidiarité horizontale », autrement dit « l'offre de services de la part des familles et des organisations à finalité sociale » (Livre blanc). Ce principe de subsidiarité, contenu à l'article 118 de la constitution italienne, ne signifie pas que les pouvoirs publics interviennent uniquement lorsque la sphère privée est impuissante. Il signifie surtout que les activités de la Société Civile, en particulier du tiers secteur (le secteur non lucratif, cf. III.1), peuvent relever de l'intérêt général. Dans les faits, ce principe de responsabilisation et de valorisation des acteurs de la société civile a surtout conduit à une déresponsabilisation des pouvoirs publics. Dans son "Cinquième rapport sur les collectivités territoriale et le tiers secteur", l'association *Auser* constate qu'une grande partie des services sociaux repose sur le tiers secteur, composé majoritairement de travailleurs bénévoles. Les communes gèrent de moins en moins les services sociaux de manière directe (42% des

services seulement), mais elles ont de plus en plus souvent recours aux conventions de volontariat pour déléguer ces services au tiers secteur. Le rapport regrette que ce recours au tiers secteur ne soit pas suffisamment réglementé, notamment pour les activités nécessitant des qualifications professionnelles, et qu'il ait pour principal objectif la réduction des coûts. En effet, les budgets attribués aux collectivités et aux politiques sociales au niveau national ont diminué drastiquement au cours des dernières années. A titre d'exemple, le Fonds national pour les politiques sociales a vu son budget passer de 929,3 millions d'euros à 69,95 millions d'euros de 2008 à 2012, le Fonds pour les Jeunes est désormais doté de 8,18 millions d'euros, contre 94,1 millions d'euros en 2010, et le Fonds pour la dépendance n'a plus de crédits, alors qu'il disposait de 400 millions d'euros en 2010. Les collectivités ont de plus en plus recours aux organisations de bénévoles, car d'autres organisations du tiers secteur, telles que les coopératives sociales, font appel à des travailleurs rétribués. Les conventions avec le tiers secteur sont généralement signées après un appel d'offres des pouvoirs publics, qui rédigent un véritable cahier des charges comme pour des entreprises auxquelles ils confieraient une mission de service public. Dans environ 70% des cas, les conventions sont signées pour moins de deux ans. Les entités locales peuvent collaborer avec les organisations du tiers secteur dans leur mission ou leur déléguer entièrement le service public.

Le rapport de l'*Auser* souligne également la nécessité d'impliquer le tiers secteur dans la définition des politiques sociales, afin d'instaurer un rapport d'égalité, et non de « sous-traitance », entre les pouvoirs publics et le tiers secteur. La loi cadre sur les services sociaux adoptée en 2000 prévoit l'implication des organisations de bénévolat dans toutes les décisions concernant les politiques sociales, mais leur rôle reste encore limité si l'on considère leur importance.

# III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle

## III.1) Le système associatif en Italie

Le paysage associatif en Italie est marqué par une grande diversité. Les premières organisations de bénévolat étaient essentiellement des organisations de charité catholiques, qui ont été créées à partir du 13ème siècle (*Confraternite di Misericordia*). Ces organisations se sont fortement développées à partir du 19ème siècle, et des organisations d'inspiration plus socialiste sont apparues (*Società di Mutuo Soccorso, Case del Popolo etc*). Le bénévolat au sens moderne du terme, plus lié à de simples organisations de charité, s'est développé surtout à partir des années 1970. Cette période correspond en effet à une modernisation et à une décentralisation du système social. A partir des années 80, les organisations à but non lucratif deviennent plus indépendantes du pouvoir politique et souhaitent également jouer un rôle de prévention et d'inclusion sociale actif, dans des domaines variés (sociaux, environnementaux, culturels etc). La loi de réforme du système social en 1978 leur attribue un statut juridique et leur donne un rôle central de collaboration avec les autorités locales pour la prestation de services sociaux.

De cette diversité est né le "tiers secteur" (*terzo settore*) italien, composé de différents types d'organisations. Elles ont pour point commun d'être privées, sans but lucratif, de fonctionner

entièrement ou en partie grâce à des travailleurs bénévoles, et de mener des actions d'utilité sociale. Il est à noter qu'en Italie, le "volontariato" désigne des activités bénévoles, seul le remboursement des activités dans le cadre de la mission de bénévolat est autorisé. Néanmoins, il n'existe pas de cadre juridique commun pour ces organisations, ce qui constitue une situation unique en Europe. Le tiers secteur est composé de 5 grands types d'organisations : les associations, les coopératives sociales, les ONG, les organisations bénévoles, les fondations d'origine bancaire.

Les organisations de bénévoles doivent être composées majoritairement de bénévoles agissant pour l'intérêt général, la rémunération de travailleurs n'est acceptée que pour assurer le fonctionnement de l'organisation ou exercer des activités qualifiées et/ou spécifiques. Les associations de promotion sociale (*associazioni di promozione sociale*), doivent quant à elle fonctionner principalement grâce à des bénévoles, mais elles peuvent mener des activités uniquement pour leurs membres, contrairement aux organisations de bénévoles. Les coopératives sociales agissent en faveur des personnes désavantagées. La plupart d'entre elles sont de type A, elles gèrent des services socio-sanitaires ou éducatifs. Les coopératives de type B favorisent l'insertion professionnelle des personnes en difficulté (adultes marginalisés, personnes handicapées, etc.), et peuvent produire des biens ou des services avec la participation de ces personnes (au moins 30% des travailleurs). Les coopératives ne doivent pas être composées de plus de 50% de membres bénévoles, elles bénéficient d'avantages de la part de l'Etat, tels que des déductions fiscales. Comme en France, les fondations soutiennent des projets et des organismes dans des domaines très divers, et agissent surtout pour le financement de ces projets. Les ONGs sont également règlementées par une loi de 1987, qui permet la reconnaissance par l'Etat de certaines de ces organisations. Les volontaires en mission à l'étranger doivent bénéficier d'une formation, rester en moyenne deux ans en mission et recevoir une rémunération. Enfin, une loi de 2001 a réformé le "service volontaire national", qui est devenu optionnel pour les hommes et a été ouvert aux femmes. Les projets de volontariat sont sélectionnés par le gouvernement, ils doivent avoir pour objectif la solidarité sociale, la coopération nationale ou internationale, la protection de l'environnement ou du patrimoine, la protection civile. Les volontaires sont rémunérés par l'Etat à hauteur de 433 euros/mois pendant maximum un an. Selon le type d'organisation, la frontière entre activité associative et activité professionnelle est donc bien plus poreuse qu'en France et le « tiers secteur » est une composante très importante de l'économie italienne, employant environ 700 000 travailleurs rétribués.

L'importance des activités de bénévolat a été reconnue dans la loi cadre sur le volontariat en 1991, qui a défini les organisations de bénévoles et les relations entre ces organisations et les pouvoirs publics. Les organisations de bénévoles peuvent depuis cette loi s'inscrire sur des registres régionaux pour être reconnues des pouvoirs publics. D'après une étude de l'Institut Italien de statistiques (ISTAT) de 2004-2005, 21.021 de ces organisations étaient enregistrées en 2003 (+14,9% par rapport à 2001, +152% par rapport à 1995). Cette augmentation est liée tant à la création de nouvelles organisations qu'à l'enregistrement de plus en plus fréquent de ces dernières. Les organisations de bénévoles sont situées principalement dans le Nord du pays (60%) et sont majoritairement de petites structures. 53% d'organisations comptent moins de 21 bénévoles, alors que le nombre moyen de bénévoles par organisation était de 58 en 1995 et de 39 en 2003). Le nombre d'organisations de bénévoles augmente donc, mais les structures sont de plus en plus petites et répondent à des besoins plus spécifiques ou locaux. 28% des organisations de bénévoles sont actives dans le domaine des soins, et 27,8% dans l'assistance sociale, ce qui confirme la prééminence des actions d'aide sociale et des services d'intérêt général au sein du tiers secteur italien. Contrairement à la France, seulement 14,6%

des organisations de bénévoles sont actives dans le domaine de la culture et des loisirs, 3,2% dans l'éducation et 2% dans le sport, mais ces activités sont en progression et sont prises en charge notamment par d'autres organisations du tiers secteur.[20]

La loi sur le volontariat de 1991 a également permis de développer les Centres de bénévolat. Ces centres sont chargés de promouvoir et de soutenir les nouvelles initiatives d'organisations de bénévoles, certains cofinancent des projets associatifs mais tous offrent un soutien logistique, des informations et des données sur les activités de bénévolat locales. Les centres de bénévolat jouent un rôle important dans la formation des bénévoles (législation sur les associations, gestion des fonds, gestion d'une équipe, etc.). En 2003, les Centres de bénévolat italiens ont organisé 1 800 séminaires et cours pour plus de 23 362 participants. Chaque région dispose d'un Fonds spécial piloté par un comité de gestion nommé pour deux ans, qui approuve et contrôle les programmes mis en place par les centres. Les centres de bénévolat sont des organisations privées, qui sont en général gérées par un réseau d'associations (4 565 organisations de bénévoles sont membres d'un centre, soit environ 25% du tiers secteur). En 2005, il existait 77 centres en Italie, représentés au niveau national par un organisme de coordination des centres de bénévolat. Cet organisme est chargé des relations institutionnelles, de la coordination des activités et des échanges de bonnes pratiques, et de l'organisation de groupes de travail sur des questions concernant le bénévolat en Italie. Les bénévoles italiens sont représentés par d'autres types d'organisations, telles que le "*Mouvement du volontariat italien"* (*Movimento del Volontariato italiano*), fondé en 1978. Ce mouvement promeut le volontariat auprès des citoyens et des pouvoirs publics, notamment dans la législation. Il soutient les nouveaux projets associatifs et offre des formations pour les volontaires, il met les organisations en réseau et fournit des études sur le volontariat. D'autres Fédérations d'associations assurent la représentation des bénévoles, telles qu'*ARCI* (1958) et *ACLI* (1944). Enfin, le Forum permanent du tiers secteur assure la représentation politique et la coordination des 100 principales organisations du tiers secteur depuis 1997.

Le bénévole italien type est un homme (59,4% en 2003), âgé entre 30 et 54 ans, diplômé et employé. Une étude menée en 2006 par la *FIVOL* (Fondation Italienne pour le volontariat), estime que plus d'un million d'Italiens sont actifs dans les organisations de bénévoles, sans compter les bénévoles agissant dans d'autres types d'organisations comme les ONGs et sans prendre en compte le bénévolat informel. En 2003, 22,1% des bénévoles avaient moins de 29 ans, 41,1% d'entre eux avaient entre 30 et 54 ans, et les plus de 54 ans représentaient 36,8% des bénévoles. 52,2% des bénévoles étaient des actifs, ce qui laisse penser que le tiers secteur italien parvient à recruter de nombreux bénévoles dans la « génération intermédiaire » entre les jeunes étudiants et les seniors retraités.[21]

## III.2) Le rôle des associations italiennes dans le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle

Les actions intergénérationnelles par les associations italiennes n'en sont pour l'instant qu'au stade de l'expérimentation. Les actions privilégiées concernent l'emploi, l'usage de nouvelles

20 Voluntary action Italy : facts and figures, Centre Européen du Volontariat, 2006

21 Nous ne disposons pas de données plus récentes sur le bénévolat et les associations en Italie. L'institut italien de statistiques ISTAT devrait faire paraître une nouvelle étude en 2013.

technologies telles qu'Internet, le logement, et la préservation du patrimoine culturel et artisanal. La plupart des projets apparaissent peu novateurs mais répondent à des besoins de la Société italienne, en particulier à la nécessité de réconcilier les générations par l'amélioration des conditions économiques, à la fois des jeunes et des seniors.

Certaines associations italiennes sont plus actives dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle, surtout les réseaux d'associations de seniors telles qu'Auser ou ANTEAS. Elles encouragent également le volontariat des seniors et la solidarité intergénérationnelle au sein même de leur organisation. L'organisation *Ause*r (*Associazione per l'autogestione dei servizi e la solidarietà*) est la plus grande association italienne de bénévolat des seniors et de promotion du vieillissement actif. Elle mène notamment des activités d'aide aux personnes âgées, en fournissant par exemple un numéro vert gratuit pour les personnes seules et des activités pour le temps libre. Elle offre des activités d'éducation continue, qu'il s'agisse d'universités du troisième âge ou de centres culturels par exemple. *Ause*r et *ANTEAS* encouragent les personnes âgées à s'investir bénévolement dans des projets intergénérationnels, tels que la surveillance d'enfants à la sortie des écoles et dans les bus scolaires (cf projet «*nonni amici* » en annexe).

# Conclusion

Comme en France, l'action des associations italiennes dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle reste donc à développer. L'exemple de la puissance du tiers secteur italien, mais également des limites de la responsabilisation de la société civile lorsqu'elle conduit à une déresponsabilisation des pouvoirs publics, doivent être gardés à l'esprit pour défendre l'indépendance des associations françaises vis-à-vis des pouvoirs publics.

*L'année Européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle* pourrait être l'occasion de développer les réflexions sur ce thème et les échanges de bonnes pratiques, qui pourraient inspirer autant les Pouvoirs Publics que les nombreuses organisations de bénévoles en Italie.

# Annexe : Guide de bonnes pratiques

### 1) Association *Orto in condotta*

Le projet "*Orto in condotta*" a été lancé en 2003 lors de la Conférence Internationale de la «slow-food » à Naples, par l'association du même nom. Il vise à créer au sein des écoles des jardins, qui permettent d'éduquer les enfants aux questions environnementales et nutritionnelles et aux activités manuelles. Les professeurs, les parents et les grands-parents des enfants participent aux activités de jardinage, qui deviennent des moments d'échange intergénérationnels. Les grands-parents jardiniers (« *nonni ortolani* ») ne sont pas nécessairement les grands-parents des enfants. Ils coordonnent les activités du jardin, l'entretiennent toute l'année, et partagent leurs connaissances sur la création et l'entretien d'un jardin. Les communes sont impliquées, elles doivent fournir le terrain, les semences et les outils, et contribuer au financement du projet. Les écoles sont chargées de la réalisation du jardin et de la mise en œuvre du programme pédagogique. L'association Slow Food s'occupe quant à elle de la formation des enseignants, de la recherche et de la formation des « *nonni ortolani* » en collaboration avec les écoles, de la conception du projet pédagogique, de l'organisation de rencontres avec des producteurs, des cuisiniers etc. L'association encourage également les classes à visiter des écomusées, des jardins botaniques, des ateliers de production etc.

Le projet pédagogique est conçu pour durer trois ans : la première année est consacrée au jardin et à l'éducation sensorielle, la deuxième année à l'éducation alimentaire et environnementale, la troisième année à la culture de la nourriture et à la connaissance du territoire. Les écoles participant au projet doivent organiser un événement ouvert à tous à la fin de l'année, comme un marché ou un repas destiné à goûter les produits. L'objectif est d'impliquer tous les acteurs du projet. Les parents sont également conviés au cours du programme à des rencontres régulières, autour de thèmes tels que l'éducation à la consommation responsable, ou encore les cantines de qualité. Ce programme connaît un grand succès en Italie, où plus de 400 jardins ont été créés.

### 2) Fondation Carige: projet de solidarité à travers la voile "*cercando calypso*"

La Fondation *CARIGE*, en collaboration avec la commune de Gênes ("District socio-sanitaire 11"), a mis en place le programme « âge libre » ("*Età Libera*"). Ce programme vise à financer des initiatives d'associations agissant en faveur du vieillissement actif et de la formation continue. Le projet "*cercando calypso*" de l'école de voile *centro velico interforze*, association de promotion d'accès à la voile pour tous, est né dans ce cadre en 2010. Il implique des personnes âgées et des jeunes suivis par les services sociaux de la mairie de Gênes souhaitant apprendre la voile ensemble. La commune sélectionne les jeunes et les éducateurs, l'école de voile anime les cours pratiques en mer et des bénévoles membres du syndicat des retraités italiens SPI – CGIL donnent les cours sur les métiers traditionnels de la marine. Chaque groupe compte huit personnes (3 jeunes et 5 seniors), qui participent à 5 rencontres de quatre heures chacune avec des artisans de la voile à la retraite portant sur les matériels de construction d'un voilier, la maintenance du moteur, la confection de la voile, la pratique de la voile et les conditions

météorologiques etc. Ils apprennent également à naviguer ensemble et partagent les valeurs de solidarité qui sont essentielles au sein d'un équipage.

### 3) Centre social « Le quatre-feuille » (*il quadrifoglio*), autogéré par des seniors

Le centre social « *Il quadrifoglio* » a été fondé il y a 22 ans à Pontelagoscuro, en Ligurie. Il est entièrement géré par des personnes âgées et compte 3 000 membres et 110 organisateurs. Le nombre de personnes participant aux activités du centre est estimé à 180 000 par an. Il s'agissait à l'origine d'un centre pour les personnes âgées, mais il est devenu au fil des ans un centre social pour toute la communauté locale.

Le centre organise en effet des activités très variées, destinées aux seniors, mais également aux familles et aux plus jeunes. Les activités réservées aux seniors incluent une aide pour le transport à des rendez-vous médicaux, des échanges internationaux de seniors, des bals musette etc. Des événements dédiés aux familles sont organisés, en particulier la fête des familles, et un espace de jeux permet d'attirer les enfants. Le centre participe aux événements festifs locaux tels que le carnaval ou la fête du printemps, en collaboration avec l'association locale « vivre ensemble » *(vivere insieme*).

Il se veut par ailleurs un refuge pour les personnes âgées seules, mais aussi pour les jeunes en difficulté, grâce à des activités culturelles (concerts, théâtre, concours de dessin etc), mais surtout, grâce à des espaces réservés aux jeux de billard, de carte etc. Chacun est invité à exprimer son talent, les groupes de musique invités sont souvent composés de jeunes de la région. Enfin, les personnes âgées bénévoles du *quadrifoglio* collaborent à l'organisation des activités sportives ou culturelles avec des écoles.

Le centre fonctionne grâce aux adhésions des membres, ainsi qu'à l'aide financière et matérielle de la commune, du syndicat des retraités italiens (*Sindacato dei Pensionati Italiani*-SPI) de la circonscription et de l'adjoint aux services sociaux de la province.

### 4) Internet: Grands-parents et petits enfants (*Nonni e Nipoti*)

L'initiative "*Internet: Grands-parents et petits enfants*" a été lancée à Milan par l'Association des intérêts métropolitains (AIM- *Associazione Interessi Metropolitani*) en 1998. L'AIM est une association à but non lucratif et un centre d'études sur la transformation urbaine, qui a pour objectif de soutenir le développement économique, social et culturel de la ville de Milan et ses alentours. L'association a été créée en 1987 par des entreprises, des banques et des institutions Lombardes.

Le projet d'éducation des personnes âgées à internet est né de la volonté de contrer l'angoisse des seniors face à cette nouvelle technologie, qui peut être un outil d'intégration formidable. L'association souhaitait également résorber le retard de l'Italie en matière d'utilisation des nouvelles technologies. Un Eurobaromètre de 2005 a révélé qu'une personne âgée sur dix n'utilisait pas l'ordinateur en Italie, contre une personne âgée sur sept en moyenne dans l'Union Européenne.

Les tuteurs des personnes âgées sont des jeunes volontaires, âgés de 12 à 16 ans en moyenne. Ils étaient recrutés au départ parmi les élèves de l'école technique multimédias de Milan, mais l'expérience s'est étendue bien au-delà. Le matériel était offert par IBM Italie, et Télécom Italia a fourni les lignes téléphoniques et les connections internet. Désormais, le projet

a été repris dans plusieurs régions italiennes, notamment par l'institution de formation professionnelle de la région Friuli-Venezia Giulia en 2000 (ENAIP). L'ENAIP souligne le coût réduit de la mise en place d'une telle activité, le matériel étant en général prêté par les écoles d'où sont issus les élèves. Les cours de formation ont lieu pendant deux jours en duos (un senior pour un jeune tuteur), ils sont gratuits, et ils portent sur les bases de l'utilisation d'un ordinateur et d'internet (envoi d'e-mails, usage de services en ligne etc).

Un projet d'apprentissage en ligne (eLearning) à partir de 2006 a permis de développer le contenu et d'élargir l'accès au matériel pédagogique. La méthode a été expérimentée dans sept pays européens, grâce au soutien du programme de l'Union Européenne Grundtvig en 2008-2010. Les manuels de formation pour les "nonni" et les "nipoti" et les exercices en ligne sont désormais disponibles en 12 langues (www.geengee.eu). Le projet européen a reçu le prix «Lifelong Learning » du meilleur projet européen pour l'intégration par les technologies de l'information et de la communication.

### 5) Des « grands-parents amis » (*nonni amici*) et « un ami pour la ville » (*un amico per la città »),* des seniors pour protéger les écoliers

L'association nationale du troisième âge actif *ANTEAS* a monté le projet "Nonni Amici" en partenariat avec la mairie de Milan pour assurer la sécurité des écoliers. 90 personnes âgées bénévoles sont présentes à l'entrée et à la sortie de 24 écoles maternelles et primaires, elles aident en particulier les enfants à traverser les routes sans danger, et veillent à ce que les enfants ne partent pas avec des personnes inconnues. Les volontaires collaborent avec les parents, l'équipe pédagogique et la police locale à la résolution d'éventuels problèmes. Ils prennent également part à des activités au sein de l'école et peuvent par exemple encadrer des sorties scolaires. Ce projet existe dans plusieurs autres villes italiennes, telles que Cremona et Cornaredo.

Le projet « *un ami pour la ville* » à Rome offre depuis 2001 des services analogues. 2 500 bénévoles et 300 écoles de la maternelle au lycée sont impliquées dans l'association. Le volontaire moyen est un homme (51% des volontaires), âgé de 66 à 70 ans. Le service, soutenu par la mairie de Rome, implique neufs associations de volontaires, notamment une association de retraités de la police. Le service est entièrement gratuit et les bénévoles suivent une formation. La tâche des volontaires est de prévenir les autorités locales des différents problèmes qui peuvent survenir aux abords des écoles, comme des dégradations matérielles ou des problèmes de sûreté, et de suggérer des aménagements concernant par exemple les panneaux de signalisation ou l'éclairage public. En cas d'urgence, les bénévoles sont connectés par portable à une unité de coordination.

### 6) Association Televita

L'association *Televita* a été créée au sein d'une paroisse de Rome ; elle propose une assistance téléphonique à des personnes âgées et à des personnes isolées. Les personnes peuvent appeler du secours en cas de problème, et les volontaires appellent régulièrement les usagers pour s'enquérir de leur état de santé physique et morale, ou prendre des nouvelles à leur retour de voyage par exemple.

Les usagers participent également deux à trois fois par an à des événements organisés par l'association, afin de rencontrer les volontaires avec qui ils ont un contact essentiellement téléphonique. Les événements, tels que la soirée de Noël ou une excursion pour Pâques,

sont organisés en coopération avec d'autre paroisses et associations catholiques. Des activités plus régulières sont également organisées, telles que des ateliers de couture, de lecture et d'informatique, des soirées à l'opéra, des cours de gymnastique douce ou des représentations théâtrales jouées par personnes âgées.

L'association organise par ailleurs des formations pour les jeunes bénévoles qui souhaitent travailler avec les personnes âgées, leur offrant ainsi une formation à caractère professionnel. Enfin, des seniors sont également impliqués dans l'association en tant que bénévoles, puisque l'association gère une structure d'accueil aux mères en difficulté animée en majorité par des bénévoles seniors.

### 7) Le livre d'histoire vivante *(Il libro di storia vivente*)

La Maison de la Solidarité à Rome, en collaboration avec la commune et la province de Rome, a mis en place un projet de rencontres entre des personnes âgées et de jeunes enfants. Les seniors, ont été contactés principalement par le centre des anciens de Belmont. Ils ont raconté, à travers leur histoire personnelle, l'Histoire du village et de ses habitants. Grâce au soutien de l'Union Européenne dans le cadre de l'année Européenne du volontariat, ces récits seront publiés et illustrés, avec la participation des écoliers du village. Un CD permet également d'écouter les témoignages, il a été diffusé sur le site de l'année Européenne.

### 8) Pony de la solidarité

Le « *livreur de la solidarité* » est un service gratuit pour les personnes de plus de 65 ans, qui fonctionne grâce à des volontaires âgés en moyenne de 14 à 18 ans. Ces derniers se rendent au domicile d'une personne âgée seule et/ou dépendante environ une fois par semaine. Ils peuvent rendre de petits services, tels qu'apporter des courses ou amener des médicaments, mais leur rôle est le plus souvent d'apporter une présence et de développer une relation humaine.

Le projet existe dans six villes italiennes: Rome, Milan, Naples, Padoue, Turin et Bologne. Le service de Bologne est par exemple assuré par 250 volontaires de l'*Auser* (*Associazione per l'autogestione dei servizi e della solidarietà*) et de l'*Aviuss* (*Associazione volonesari informazione utenza strutture sanitarie*).

# La solidarité intergénérationnelle en Suède

### Introduction

La Suède, a très tôt compris la nécessité de développer une nouvelle approche pour faire face aux défis, notamment démographiques qui émergent au début de ce siècle. Une réforme anticipée de son système de retraite, des politiques actives pour encourager le travail des seniors et de nombreuses initiatives pour promouvoir l'intergénérationnel traduisent cette prise de conscience qui permet aujourd'hui à la Suède d'être un pays moteur dans la promotion de l'intergénérationnel.

## I. Contexte démographique et poids de la solidarité intergénérationnelle

### I.1) Données démographiques

La Suède compte 9,1 millions d'habitants, et connaît une fertilité relativement faible, avec un indice conjoncturel de fertilité s'élevant à 1,85 enfants par femme. La croissance de la population suédoise est donc le fruit de l'immigration, le solde démographique naturel étant négatif. A cette faible fertilité s'ajoute une espérance de vie parmi les plus élevées de l'Union Européenne, puisque celle-ci atteint 83 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes. La Suède a donc, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens, une population vieillissante, le rapport de l'effectif des plus de 55 ans sur celui des 20-54 ans étant en 2006 de 70%.

### I.2) La solidarité intrafamiliale

L'Etat suédois correspond au type de l'Etat providence, sur le modèle des pays nordiques. L'implication de l'Etat dans la sphère économique et sociale peut avoir comme conséquence la montée de l'individualisme, ce qui est souvent associé à une baisse des solidarités traditionnelles, notamment celles familiales. L'enquête européenne SHARE présente ainsi la Suède comme étant un des pays où les grands-parents consacrent le moins de temps en Europe à la garde de leurs petits-enfants. De même, une étude de l'eurobaromètre sur les solidarités intergénérationnelles en Europe place la Suède dans le peloton de queue concernant la réponse à la question : « Pensez vous que l'aide financière des parents est une chose importante lorsque les jeunes générations fondent leur propre foyer ? ». En effet, en moyenne dans l'Union Européenne, 8 personnes sur 10 répondent positivement à cette question, alors que seulement 76% des suédois répondent « oui ».

Cependant il convient de rester prudent et de ne pas caricaturer une situation qui reste complexe, la solidarité intrafamiliale restant par définition une donnée difficilement mesurable et fortement dépendante de données culturelles et historiques.

# II. Les politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle

## II.1) Caractéristiques du système de retraite

La Suède compte parmi les pays européens ayant l'espérance de vie la plus longue, or dès les années 1990, la Suède a cherché à apporter une réponse à ce problème. Mais le consensus qui a permis l'émergence d'une réforme de fond ayant abandonné totalement les paramètres de l'ancien système, a mis près d'une décennie à se construire. En effet, si les grands principes de la réforme ont été votés en 1994, la structure finale du système n'a été arrêtée qu'à la toute fin des années 2000.

L'ancien système consistait en une pension de base commune à tous les salariés, à laquelle s'est ajoutée au début des années 1960 une pension contributive. Ainsi, les retraités percevaient une pension forfaitaire de base qui pouvait augmenter en fonction des rémunérations antérieures (la référence étant les 15 meilleures années). L'âge légal de départ à la retraite était fixé à 65 ans, avec des mécanismes de décote pour les départs anticipés (à partir de 60 ans) et de surcote pour les départs tardifs (jusqu'à 70 ans). Ce système fonctionnait alors exclusivement par répartition, mais les taux de cotisations en vigueur permettaient à la Suède d'accumuler des réserves importantes, de l'ordre de 5 années de prestations retraite. A ce système public s'ajoutaient des régimes conventionnels négociés par les syndicats (90% des travailleurs étaient couverts par ces conventions), qui pouvaient jouer un rôle important pour les hauts salaires (lorsque le salaire dépassait le plafond de la sécurité sociale). Ces assurances conventionnelles sont restées après la réforme, mais elles sont passées d'un système par répartition à prestations définies à un système à cotisations définies. Néanmoins, même si le système n'était pas déficitaire aux commencements des débats, l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse du nombre d'actifs compromettaient son avenir.

La réforme, si elle a été impulsée dans la perspective de contrôler l'évolution des dépenses et de garantir l'équilibre budgétaire du régime, n'a pas été faite dans la précipitation, ce qui a permis de faire émerger un consensus large et stable. Cette réforme poursuit, au-delà de l'objectif de maîtrise des dépenses, différents objectifs : fournir une meilleure transparence du système pour les retraités, garantir une pension minimum à tous les retraités, garantir une relation équitable entre les cotisations versées tout au long de la vie active et les pensions perçues lors de la retraite, et permettre une plus grande équité entre les générations.

Le nouveau système est articulé autour de trois axes clés : des comptes notionnels (système par répartition), des comptes capitalisés, et une pension garantie. Plus concrètement, le régime des retraites repose dorénavant sur deux régimes à cotisations définies, l'un par répartition (taux de cotisation à 16%), l'autre par capitalisation (taux de cotisation à 2,5%). De plus, pour les personnes à faible niveau de pension, une pension minimale est garantie (financée par l'impôt, sur le budget de l'Etat). Il convient de noter que le régime par capitalisation ne se fait pas sans l'intermédiaire de l'Etat : une agence gouvernementale (le *Premium Pension System*) agrée différents fonds privés de placement (environ 700). Chaque cotisant peut choisir son fond s'il le souhaite, le PPS se chargeant ensuite de regrouper les demandes pour les transmettre aux organismes gestionnaires. Lors de la

liquidation de cette retraite par capitalisation, l'assuré peut choisir entre une pension fixe garantie toute la durée de la retraite, ou une pension qui varie selon les rendements des placements financiers.

Le mécanisme de compte notionnel introduit en 1999 est un aspect central de la réforme. Les comptes notionnels sont en effet intégrés au système par répartition : chaque assuré a un compte sur lequel sont créditées ses cotisations. Ce capital de cotisations est revalorisé tous les ans, selon un taux qui suit l'évolution du salaire moyen. Lors du départ à la retraite, ces cotisations accumulées, ou ce « capital virtuel » est transformé en pensions dont le montant dépend de l'espérance de vie à la retraite. De plus, certaines période d'inactivité (chômage de longue durée, études, éducation des enfants…) peuvent être prises en compte, des cotisations sont alors versées par l'Etat sur le compte de l'assuré. Un salarié peut liquider sa pension à tout moment à partir de 61 ans (il est également possible de liquider une pension partielle plus jeune) et il peut également mettre fin à tout moment aux versements de la pension s'il reprend une activité professionnelle. L'espérance de vie prise en compte lors de la conversion des cotisations en pension est celle de la cohorte à laquelle l'individu appartient, sans distinction selon le sexe ou la catégorie socioprofessionnelle. Afin d'assurer de manière certaine l'équilibre budgétaire, ce régime notionnel prévoit également un « mécanisme correcteur automatique ». En cas de déséquilibre entre les pensions futures et les recettes attendues, les taux de revalorisation qui s'appliquent au compte du travailleur et aux pensions des retraités sont réajustés, afin d'assurer un équilibre financier sans pénaliser l'une ou l'autre des générations. Enfin, le dernier volet du régime récemment mis en place assure à chaque retraité de 65 ans ou plus et ayant résidé quarante ans en Suède une pension minimale. Cette pension fonctionne sur le modèle des allocations différentielles : elle complète les revenus déjà perçus par l'assuré jusqu'à atteindre le montant minimum. Cette pension s'élevait en 2005 à environ 800 euros.

L'incertitude quant au montant total de la pension perçue (prestations non définies) est compensée par une transparence accrue du système. Ainsi, chaque assuré reçoit tous les ans « l'enveloppe orange » qui l'informe de l'ensemble des montants cotisés sur son compte (cotisations salariales et patronales) et contient un montant prévisionnel de sa future retraite qui prend en compte la part financée par capitalisation. Les assurés reçoivent également dans cette enveloppe une information sur les pertes et gains relatifs à leurs placements.

## II.2) Politiques publiques d'incitation à la retraite active et à la solidarité intergénérationnelle

La Suède affiche le taux d'emploi des seniors le plus élevé d'Europe, avec près de 70% des seniors en activité. La première explication réside dans la suppression progressive dès le milieu des années 1990 des différentes options qui permettaient un départ anticipé à la retraite. En 2003, les derniers mécanismes de retraite anticipée ont été supprimés. Cette politique de restriction de l'accès à la retraite s'est accompagnée d'une politique d'incitation au maintien des seniors dans la vie professionnelle. Ainsi, les salaires sont exonérés de charges sociales après 65 ans et les travailleurs âgés peuvent bénéficier de crédits d'impôts importants.

Mais ces politiques traditionnelles ne suffisent pas à assurer un tel taux d'emploi des seniors. Le cœur du dispositif suédois réside dans la notion de « Lifelong Learning ». L'apprentissage

tout au long de la vie fait partie intégrante du système éducatif et du monde du travail. Une politique publique de grande ampleur est à l'œuvre pour offrir aux générations intermédiaires des possibilités de formation au cours de leur vie professionnelle, avec une attention particulière pour les personnes ayant un faible niveau d'études (c'est-à-dire qui sont les plus vulnérables sur le marché du travail). Ces formations, désignées en Suède par « Adult Education » concernent aussi bien les chômeurs cherchant à se reconvertir que les actifs occupés, afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles. Le nombre important de formations payées par les entreprises pour leurs employés (« on-the-job training ») peut être en partie attribué au poids des syndicats, qui peuvent influencer la politique de formation de l'entreprise. Cette politique active s'accompagne d'une recherche constante d'innovation dans le domaine de la formation des adultes, avec notamment l'organisation *Encell*, qui est le centre suédois de l'apprentissage tout au long de la vie. *Encell* a été désignée par le gouvernement pour conduire des recherches sur le sujet de l'apprentissage des adultes et assurer l'application de ce principe en Suède en diffusant les bonnes conduites à tenir et les moyens pour favoriser l'apprentissage et la transmission d'expérience au sein des entreprises.

Enfin le gouvernement veille à garantir de bonnes conditions de travail aux seniors et cherche à lutter contre les discriminations liées à l'âge en encadrant leurs procédures de licenciement et en sensibilisant les entreprises sur la transmission d'expérience. Cette politique semble porter ses fruits, puisque selon l'enquête de l'eurobaromètre sur la solidarité intergénérationnelle parue en 2009, 76% des Suédois considèrent qu'une société qui n'emploie que des jeunes n'est pas plus efficace qu'une société présentant un mélange des générations ; ce qui constitue le taux le plus élevé d'Europe. De plus, lors de sa présidence de l'UE, la Suède a porté ce concept de formation continue, en réussissant à obtenir l'engagement de l'ensemble des pays européens de mettre en place des politiques publiques visant à développer la formation des adultes.

L'intergénérationnel en Suède ne se résume pas au taux d'emploi des seniors et à la transmission d'expérience au sein des entreprises. En effet, dès les années 1980 plusieurs projets ambitieux d'habitat intergénérationnel ont vu le jour. Les pouvoirs publics, s'ils n'étaient pas les initiateurs directs du programme, le soutenaient largement. Cependant, ces projets ont vite été abandonnés et il ne reste aujourd'hui que très peu de documentation à leur sujet. Mais vers la fin des années 1990, de nombreux projets ont vu le jour, largement portés par le gouvernement.

Ainsi, en 1999, profitant de l'année internationale pour les personnes âgées lancée par l'ONU, le gouvernement suédois a entamé une réflexion sur l'intergénérationnel en élaborant un programme autour du thème « *Une société pour tous les âges* ». Le département de l'Education et des sciences était en charge des politiques de la jeunesse, et celui de la santé et des affaires sociales était en charge des personnes âgées. Cependant cette situation n'a pas empêché une collaboration entre les deux ministères afin de permettre la mise en place d'une réelle réflexion sur l'intergénérationnel, des responsables des deux ministères étaient en effet impliqués dans ce programme nommé *Elderly project*. L'action du gouvernement reposait essentiellement sur des appels à projets, concentrés autour de trois axes : participation des personnes âgées à la Société, solidarité intergénérationnelle et attitudes envers la vieillesse. Parmi les 64 projets financés par le programme, 10 étaient centrés spécifiquement sur l'intergénérationnel (missions d'informations auprès des jeunes, rencontres, créations de lieux de vie pour faciliter les rencontres…).

Aujourd'hui, le gouvernement Suédois a compris l'importance de l'intergénérationnel pour le fonctionnement des Sociétés, dans un contexte de vieillissement de la population. La réunion des politiques publiques pour les jeunes et les seniors au sein d'un ministère spécifique délégué auprès du ministère des affaires sociales traduit cette prise de conscience et la volonté du gouvernement d'agir conjointement dans ces deux domaines. Le « *Minister for Children and the Elderly* » est actuellement occupé par Maria Larsson. Cependant ce ministère se concentre essentiellement sur la mise en place de politiques publiques de santé pour les personnes âgées et de protection de la jeunesse, les actions concrètes étant généralement laissées à l'initiative du milieu associatif. Les associations semblent, en effet, les plus à même de mettre en œuvre, avec le soutien et la collaboration étroite de l'Etat, des actions intergénérationnelles concrètes à un niveau plus local.

# III. Le rôle du système associatif dans la solidarité intergénérationnelle

## III.1) Le système associatif

L'Etat suédois est souvent pris comme référence lorsqu'il s'agit d'illustrer le modèle des *Welfare State* modernes. Or, ce fort investissement de l'Etat dans la Société pourrait être perçu comme un frein à l'engagement bénévole, l'Etat suppléant à tous les manques. Pourtant, depuis le XIX siècle, l'engagement bénévole est très important en Suède. Des mouvements de masse, qui pouvaient prendre différentes formes, existent en effet depuis de nombreuses années : *Temperance movement*, partis politiques, associations sportives etc. Le pays est ainsi parfois présenté comme un modèle de « *welfare mix* » qui réussirait à associer un bénévolat important avec un Etat Providence fort. L'Etat suédois soutient massivement les associations, en participant à leur financement à hauteur de plus de 700 millions d'euros par an (certains de ces fonds provenant d'organisations parapubliques comme la loterie nationale). De plus, un Secrétariat pour le travail et le volontariat social au sein du Conseil national de la santé et du social (*National Board for Health and Welfare*) a été créé en 2007 afin de suivre les actions des associations, de les orienter et de distribuer une partie des fonds (les ministères distribuant également une part importante des 700 millions). Cependant, les associations et les bénévoles ne bénéficient pas d'un statut légal très clair et les associations ne sont pas exonérées d'impôts, ce qui est source de critiques. Les associations sont en effet très dépendantes des subsides de l'Etat qui sont distribués parfois de manière peu transparente, ce qui met en péril la pérennité de certaines associations. Pour pallier ce risque, les grandes associations élaborent des stratégies de communication afin de gagner une place quasi institutionnelle dans la société en se faisant connaître du grand public.

Cependant, à partir des années 1990, une infrastructure reposant sur des « Centres de volontaires » s'est développée afin d'organiser et de fédérer le monde associatif. Ces Centres (nationaux et régionaux) ont pour vocation de mettre en relation les personnes voulant s'engager dans le bénévolat (sans pour autant être membre à part entière d'une association) et les associations ou mêmes les particuliers à la recherche de bénévoles. Les

centres régionaux concentrent leurs actions sur la mise en relation de particuliers, alors que le centre national agit en priorité pour mettre en relation les particuliers avec des associations. Ces centres sont également des lieux d'informations sur l'engagement bénévole pour les individus se posant des questions ou cherchant à s'engager. Ils peuvent prendre différents noms, comme « *ressource bank* », « *day centres* », *« meeting point* », ce qui souligne le fait que le monde associatif n'est pas le seul concerné et que le bénévolat temporaire (sans engagement associatif) est pris en compte. Ces centres ont un statut proche des organismes semi-publics, ils bénéficient en effet souvent du soutien des pouvoirs publics (70% des centres sont financés par des municipalités). La Suède comptait 69 centres de ce type en 2005.

En 2002, ce dispositif a été renforcé par la création de *l'Agence Nationale du Bénévolat* (*Volontärbyrän*) qui a mis en place un système très accessible sur internet, avec un moteur de recherche (selon des critères géographiques, de disponibilité, de domaines d'actions etc.) qui recense près de 2 500 missions pour les aspirants bénévoles. Des pistes sont actuellement à l'étude pour augmenter la participation de l'Etat, au nom du fait que *l'Agence nationale du Bénévolat* remplit une mission de service public.

Cet important dispositif répond à l'engagement massif des Suédois, près de 50% de la population participe à des actions bénévoles (la Suède est le 4ème pays en terme de nombre de bénévoles). Cependant, ces chiffres prennent en compte la participation à des associations sportives, qui sont très importantes dans le pays (et ne correspondent pas à l'idée communément admise en France du bénévolat…). En effet, près de 20% des adultes bénévoles le sont dans des associations sportives, viennent ensuite les domaines de la vie quotidienne (associations de parents d'élèves, de quartiers…), puis ceux du social et de la culture.

Les caractéristiques socio-économiques des bénévoles sont largement similaires à celles des autres pays européens : bonne intégration sociale, niveau de revenus et de diplômes élevé… Si l'engagement n'est pas sensiblement différent entre les hommes et les femmes, les secteurs le sont fortement : les hommes ont tendance à s'orienter vers les associations sportives alors que les femmes sont majoritaires dans le secteur social, notamment par l'intermédiaire des associations religieuses qui jouent dans certaines communes un rôle de premier plan. De même, le secteur social attire majoritairement des retraités (près de 90% des bénévoles). La part des personnes âgées est très importante dans tout le monde associatif suédois. Plusieurs associations sont en effet exclusivement destinées aux retraités, et leur création remonte aux années 1930. Les deux plus importantes associations sont le *PRO* (380 000 adhérents) et le *SPF* (280 000 adhérents). Cependant, 65% des bénévoles de la plate-forme internet de l'*Agence pour le Bénévolat* ont entre 15 et 35 ans ; cette forme nouvelle de bénévolat favorisée par cette plate-forme (engagement temporaire, logique de projet plus que d'engagement sur le long terme dans une association instituée) représente donc une opportunité importante pour attirer les jeunes. De même, les Centres de bénévolat qui mettent en relation des particuliers pour un service spécifique et ponctuel peuvent constituer une bonne opportunité pour attirer les jeunes générations qui hésitent à s'engager dans des associations.

## III.2) Le rôle des associations dans la solidarité intergénérationnelle

Dès les années 1990, de nombreuses actions on été lancées par des associations dans le champ de l'intergénérationnel. Les associations pionnières dans ce type d'actions ont été les associations de retraités. Parmi ces associations de retraités, deux occupent une place particulière dans le paysage associatif suédois : le *PRO* et le *SPF* qui jouent un rôle de premier plan en raison du nombre très élevé de leurs adhérents. Les seniors qui composent ces associations ont une forte propension à être intéressés par le domaine de l'intergénérationnel, ce qui explique leur implication précoce. Le *PRO* a ainsi intégré dès 1996 l'intergénérationnel dans son programme d'action national, lors de son congrès national qui se tient tous les quatre ans. Il a ainsi été décidé l'ouverture d'un cours sur l'apprentissage de l'intergénérationnel dans une université pour seniors ouverte plusieurs années auparavant par le PRO. Cet enseignement avait pour ambition de donner des conseils et des guides pratiques pour entrer en contact avec des écoles, des collèges ou lycées afin de permettre aux seniors de développer des projets en commun avec les jeunes générations.

Le *PRO* et le *SPF* ont la capacité de mener des actions d'envergure, de négocier ou travailler avec le gouvernement, et donc de peser sur les décisions des pouvoirs publics. Le programme *Seniorsnet,* lancé conjointement par le *PRO* et le *SPF* en 1997 grâce au financement du secteur privé et du gouvernement suédois dans le cadre du *Elderly project*, avait pour objectif par le biais d'une collaboration entre les seniors et les jeunes générations de permettre à 25% des adultes, ou plus d'un million de seniors de devenir des utilisateurs d'internet d'ici la fin de l'année 2000. L'objectif de ce programme était de créer des ponts entre les générations. D'autres projets de moins grande ampleur intégrant une part d'intergénérationnel ont également vu le jour dans le milieu des années 1990, réussissant à s'intégrer dans des actions non spécifiquement centrées sur les échanges entre les générations. Le projet « *Grandfathers in schools* » (« Grands-parents dans les écoles ») a par exemple été intégré en 1996 dans un projet plus large : « *More men in schools* ». En 1999, près de 100 écoles participaient à ce projet qui vivait grâce à une trentaine de bénévoles et aux subventions de différents organismes publics en charge de l'éducation, ou de l'emploi dont le *National Board for Health and Welfare*.

D'autres actions très diverses sont plus difficiles à repérer, car mises en place par des associations dont ce n'est pas le « cœur de métier » : les Eglises et les associations sportives mettent ainsi en place au niveau local des initiatives, parfois temporaires ou plus pérennes , selon les situations. On peut cependant noter que le Centre Européen du Volontariat dans son rapport sur la Suède indique que la plupart des associations sociales sont tournées spécifiquement vers les personnes âgées. Le soutien apporté par les bénévoles aux personnes âgées concerne le plus souvent la vie quotidienne : aide pour les courses, accompagnement pour les visites médicales ou simplement des visites régulières. Ces actions envers les personnes âgées sont particulièrement encouragées par les Centres de bénévolat. En effet, environ une trentaine de centres ont parmi leurs cibles privilégiées les personnes âgées, et 18 centres sont exclusivement centrés sur l'action auprès des personnes âgées ou de leur famille.

# Conclusion

Les associations jouent donc un rôle primordial dans la solidarité intergénérationnelle en Suède. La bonne organisation du milieu associatif, ainsi que le soutien massif de l'Etat qui cherche à promouvoir ce domaine permet à la Suède d'être en pointe dans le domaine de l'intergénérationnel… ! L'implication des seniors dans la vie de la cité à travers les projets associatifs ciblant la solidarité entre les générations contribue également à faire avancer l'entente entre les générations dans ce pays. La Suède n'a donc sans doute pas été choisie au hasard pour le lancement de *L'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle*

# Annexe: Guide de bonnes pratiques

### *1) Young and adults for a better life- Jeunes et adultes, pour une vie meilleure*

Ce projet réalisé sous l'égide de la Commission Européenne dans le cadre de l'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle vise à réunir des jeunes et des seniors venants de 11 pays européens différents (dont la Suède) et de milieux différents (chômeurs, immigrés, actifs…), afin de trouver des pistes pour réduire le fossé des générations et trouver une orientation de vie pour eux-mêmes. Le projet se divise en différentes étapes, lors de la première phase, les institutions en charge du projet dans chaque pays réalisent une étude et des entretiens auprès de 50 jeunes de plus de 20 ans et 50 seniors de plus de 50 ans concernant leur expérience personnelle de la vie sociale et du fossé entre générations. La deuxième consiste en la réalisation par 12 jeunes et 12 seniors d'un projet en commun qui peut consister selon les situations à l'ouverture d'un magasin, la création d'une entreprise, l'organisation d'un évènement du type exposition d'art…Ces réalisations seront ensuite filmées et diffusées sur internet ou sur un support DVD afin de publiciser ces actions intergénérationnelles.

Le projet est cofinancé par un organisme privé (*Info Project)* spécialisé dans l'enseignement des langues étrangères, dans une optique de formation des adultes *(lifelong learning*), l'organisme relais en Suède est le *Viksjöforsbaletten* qui est une école de danse.

### 2) Révision de la prise de médicament des personnes âgées dans la région de Skåne

Ce projet également réalisé sous l'égide de la Commission Européenne dans le cadre de l'année européenne 2012, cherche à prévenir les risques liés aux prises de médicaments abusives ou erronées chez les personnes âgées. La mauvaise prise de médicament entraîne en effet de nombreuses hospitalisations de seniors, qui pourraient être évitées grâce à une meilleure information et un meilleur suivi. Le projet, mis en place par les autorités de la région suédoise de Skane, prévoit une révision des médicaments pris par les patients hospitalisés par de jeunes médecins, afin de mieux adapter les traitements et de donner aux personnes âgées des explications plus précises sur les manières de prendre leur traitement. L'objectif est de parvenir à sensibiliser et à aider 30% des patients âgés de plus de 75 ans.

### 3) InterGen 2010-2012, Malmö University

Ce projet porté par la Malmö université a pour but de mettre en place des tutorats intergénérationnels entre des seniors et des enfants issus de l'immigration. L'université avait déjà mis en place depuis 1997 un programme de tutorat entre les étudiants et des enfants issus de l'immigration : *the MentorMigration*. Ce programme a permis de mettre en contact plus de 2 000 enfants et étudiants, en instituant une relation étroite, régulière et sur le long terme (8 mois minimum). L'université envisage donc de pousser plus avant la dimension intergénérationnelle de ces tutorats en faisant participer des seniors (ou du moins des individus de la génération intermédiaire).

L’objectif de ces rencontres régulières est de faire reculer les préjugés, de permettre aux seniors de valoriser leurs connaissances et, lorsque ceux-ci ne sont plus dans la vie professionnelle, de trouver une activité valorisante et enrichissante qui permet de rester actif. Un accompagnement par des travailleurs sociaux et par l’école de l’enfant peut être apporté selon les situations et les moyens disponibles.

# Conclusion générale

En réalisant cette étude, nous avons été marqués par différents éléments propres à chaque pays. L'Allemagne a retenu notre attention par le professionnalisme dont font preuve les associations. Ce professionnalisme, soutenu par un engagement fort des bénévoles permet l'élaboration de projets de grande ampleur. En effet le bénévolat est très largement valorisé en Allemagne. Les seniors et les jeunes engagés dans une action associative bénéficient de formations et d'une responsabilisation qui leur permettent de se sentir réellement utiles au sein de la société. Les jeunes ont le sentiment d'être considérés comme des adultes et des acteurs à part entière, tandis que les plus vieux ont la certitude qu'ils peuvent encore jouer un rôle dans leur société. Cette dynamique permet donc de dépasser, grâce à des projets innovants et nombreux, les clivages et les stéréotypes sur la vieillesse et la jeunesse.

La Belgique nous a semblé intéressante par la capacité de dialogue et d'échange qui existe entre les associations et les Pouvoirs Publics. Les Conseils de Seniors qui se développent dans de nombreuses municipalités belges sont ainsi largement constitués de représentants du monde associatif. *L'année européenne sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle* constitue un autre exemple de ces échanges qui peuvent s'avérer fructueux. Les projets développés par les régions ou communautés ont largement été élaborés en étroite collaboration avec les associations œuvrant déjà dans ces domaines. La reconnaissance de l'expérience et du savoir faire du monde associatif, même si elle n'est pas totalement aboutie semble être au cœur de la plupart des réussites rencontrés au cours de cette étude sur la Belgique.

L'Italie a pu apparaître, en comparaison avec les autres pays étudiés, comme le « mouton noir » de la solidarité intergénérationnelle ; cependant nous avons été impressionnés par l'ampleur du tiers secteur italien. La Société italienne ne pourrait sans doute pas fonctionner sans l'ensemble des associations sociales qui œuvrent au quotidien pour assurer des missions indispensables de service public. Si l'intergénérationnel n'est pas au centre des préoccupations du monde associatif (qui jouent un rôle moteur dans les autres pays), cela s'explique ou peut être même s'excuse par l'urgence d'autres missions qui leur incombent.

En Suède, c'est la capacité d'adaptation des Pouvoirs Publics face au vieillissement qui nous semble être l'élément le plus marquant. En effet, très tôt les pouvoirs publics ont engagé une réflexion autour du thème de l'intergénérationnel et du vieillissement actif ; vite relayée par les associations qui ont su mettre en œuvre des projets adéquates. La présence au gouvernement d'une *ministre chargée de la vieillesse et de la jeunesse*, est le symbole le plus représentatif de cette implication des pouvoirs publics.

# Remerciements

Merci à Irris MARREEL, du *Projektbüro Dialog der Generationen*, pour ses précieuses informations et ses contacts, merci à Tabea SCHLIMBACH et à Cornelia MARKOWSKI pour leur documentation nombreuse, et merci à tous les responsables associatifs qui ont consacré de leur temps pour partager leur passion de l'intergénérationnel : Christiane RICHTER (Senior partners in school), Eva GEFFERS (Zeitzeugenbörse), Helga KRULL (Grosselterndienst), Michael TEFFEL (Kreisau Initiative), Ulrich KRÜGER (Kreativhaus).

Merci à Valérie Beckers de Courant d'Ages pour les informations transmises, à l'association Atoutage pour une précieuse documentation, à Suzanne Daws qui nous a éclairés sur l'action de l'association Abracadabus, à Sylvie Martens pour ses explications des contextes et à Daniel Oddie qui nous a facilité les contacts institutionnels.

Merci à Ksenija FONOVIC, membre de l'agence de bénévolat du Latium, pour son expertise sur le bénévolat et les questions intergénérationnelles en Italie.

France Bénévolat
www.francebenevolat.org

**France Bénévolat,** association d'Utilité Publique, a pour vocation de développer le bénévolat associatif. Trois missions résument ses actions : **orienter** toute personne qui le souhaite vers un bénévolat adapté, **accompagner** les associations dans l'accueil et l'animation de leurs bénévoles et **valoriser** le bénévolat. Pour ce faire, France Bénévolat s'appuie sur un réseau de plus de 80 centres départementaux ainsi que sur le site **www.francebenevolat.org**

• • • • • • •

Octobre 2012

Année européenne du **vieillissement actif** et de la **solidarité intergénérationnelle 2012**